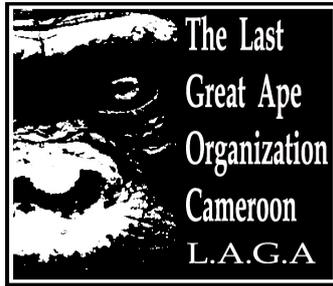


THE LAST GREAT APE ORGANIZATION, CAMEROON LAGA

RAPPORT ANNUEL JANVIER – DECEMBRE 2020



RESUME

Malgré les défis posés par la pandémie de Covid-19 et plusieurs autres difficultés, l'équipe de LAGA a persisté et a obtenu des résultats tangibles dans sa collaboration avec le ministère des Forêts et de la Faune. Des résultats ont été obtenus dans les domaines de l'enquête, des arrestations, des poursuites, de la couverture médiatique, des relations gouvernementales et des activités internationales en mettant l'accent sur la lutte contre la corruption et le commerce illégal d'espèces sauvages, principalement le trafic d'ivoire, d'écaillés de pangolin, de peaux de panthère et de lion. Les mesures et directives gouvernementales, ainsi que les mesures organisationnelles mises en place pour prévenir la propagation du coronavirus, ont été strictement respectées. Les efforts déployés ont donné d'excellents résultats dans la lutte contre le trafic d'écaillés de pangolin, d'ivoire, d'ossements humains, de mandrills et de peaux de panthères et de lions. Une opération contre deux militaires corrompus a permis la saisie de 380 kg d'écaillés de pangolin, tandis que les enquêtes sur la faune ont mis au jour un sinistre commerce de squelettes humains dans l'Ouest du pays avec l'arrestation de 6 trafiquants. Un réseau de 6 trafiquants d'ivoire situé dans l'Est du pays et ayant des connexions avec le Nigeria a été démantelé.

39 trafiquants ont été arrêtés, à raison d'un trafiquant tous les neuf jours. Approximativement. 50 % sont restés derrière les barreaux à partir du jour de l'arrestation. Ce taux d'incarcération très moyen est en partie dû au respect des directives mises en place par le ministère de la justice pour réduire la promiscuité dans les différentes prisons alors que la crise sanitaire fait rage. La corruption a été observée et combattue dans un certain nombre de cas. 40 nouvelles affaires ont été portées devant les tribunaux et 32 trafiquants ont été reconnus coupables et condamnés à des peines de prison et/ou des amendes, des dommages et intérêts et des sanctions. Les dommages et intérêts accordés au Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF) s'élèvent à 128.534.00 F CFA (environ 257.068 \$). La couverture médiatique s'est faite à raison d'un article par jour.

Le réseau EAGLE a obtenu des résultats significatifs compte tenu des mesures de confinement mises en œuvre dans les différents pays, puisque 138 trafiquants ont été arrêtés dans 7 pays du réseau. La gestion de la crise Covid-19 pour tous les pays du réseau EAGLE a été efficacement gérée par l'Unité Centrale de Coordination travaillant en collaboration avec la direction des différents pays. L'équipe de LAGA a accueilli un militant du Gabon pour une visite d'un mois de partage d'expérience et un super volontaire pendant une période de formation de 3 mois.

Le décès d'un des pères fondateurs de LAGA a été annoncée. Vincent Gudmia Mfonfu est décédé le 26 décembre 2020 à Yaoundé.

Le travail de l'organisation The Last Great Ape a été soutenu par : Wildcat, US Fish and Wildlife Service, Born Free, CIDT, Fondation Neu, Pro Wildlife

LAST GREAT APE ORGANISATION, CAMEROON (LAGA)
RAPPORT ANNUEL
Janvier - Décembre 2020

APERCU

Investigations

- Au total, 179 missions d'enquête (de durée variable) ont été menées dans 6 régions.
- Le réseau d'informateurs a continué à produire des résultats qui ont conduit à quelques bonnes opérations.

Opérations

- Des opérations menées dans 5 régions ont permis d'arrêter 39 gros trafiquants, ce qui a donné lieu à 40 affaires judiciaires à raison d'une affaire tous les 9 jours.
- Les opérations sur l'ivoire, les écailles de pangolin, les peaux de panthère et de lion ont représenté 68% du nombre total d'opérations
- Le taux d'emprisonnement des délinquants arrêtés s'élève à 50 %, un taux comparativement très moyen, en raison des mesures prises par les autorités pour décongestionner les prisons afin d'empêcher la propagation de Covid-19.
- 3 mandrills vivants sauvés de 4 trafiquants de primates.
- 2 militaires arrêtés pour trafic d'écailles de pangolin
- Un réseau international de trafic d'ivoire ayant des liens avec le Nigeria est démantelé ; 6 trafiquants sont arrêtés.
- 6 trafiquants arrêtés pour trafic de squelettes humains.

Département Juridique

- 40 nouvelles affaires portées devant les tribunaux et représentées (de nombreuses affaires engagées au cours de la période n'ont pas encore atteint le stade des poursuites, mais les procédures sont toujours en cours).
- 32 trafiquants reconnus coupables et 12 condamnés à des peines de prison, des amendes et des dommages et intérêts, tandis que 20 ont reçu des amendes et/ou des dommages et intérêts uniquement. Les dommages et intérêts s'élèvent à environ 128.534.000 F CFA (environ 257.068 \$) à verser au MINFOF.
- 14 jugements ont été rendus au cours de la période de 6 mois et un tribunal a condamné un trafiquant d'espèce à une peine complète d'un an de prison, un autre tribunal a condamné 3 trafiquants à une peine de 6 mois de prison et leur a ordonné de payer des amendes et des dommages et intérêts s'élevant à environ 90.592.000 F CFA (environ 181.184 dollars).

Media

- Au total, 372 pièces médiatiques ont été diffusées via les médias nationaux (télévision, radio, presse et internet) à raison d'une pièce médiatique par jour.
- La chaîne de télévision française France 2 a diffusé une opération LAGA sur les écailles de pangolin lors de son émission en direct "Sur le Front".
- Les trois principales chaînes de télévision du Cameroun ont couvert et diffusé les opérations de trafic d'ossements humains menées dans l'Ouest du pays.

- Plus de 20 articles de presse ont été publiés sur le lien entre le commerce des espèces sauvages et la pandémie de Covid-19.
- Le Directeur Adjoint a été invité à participer à un journal télévisé qui traitait du trafic d'ivoire et de la saisie de 118 défenses d'ivoire avec l'arrestation d'un trafiquant par la douane dans le Sud du pays.

Management

- Le rapport annuel de 2019 et le rapport de premier semestre 2020 ont été mis en ligne.
- L'accent a été mis sur le respect des mesures visant à prévenir la propagation de la pandémie de Covid-19 et sur la poursuite des opérations.
- La collaboration interne entre les départements a été repensée pour s'adapter aux moments difficiles et l'accent a été mis sur la communication à distance, même lorsque tout le monde était présent au bureau.
- Un nouveau chef du département des médias a été nommé. Anna Etaka Egbe travaille dans ce département depuis qu'elle a rejoint l'organisation en 2006.
- Une super volontaire a terminé sa formation de 3 mois, en travaillant avec les différents départements de l'organisation.
- Un enquêteur Internet est arrivé à la fin de son séjour au sein de l'organisation et est parti vers d'autres horizons.
- Une enquêtrice a été relevée de ses fonctions après près de 7 ans de collaboration fructueuse.
- La 9^{ème} édition du magazine *Wildlife Justice* a été publiée sous le thème "Trafic de Pangolin".

Relations Extérieures et Politiques

- - La pandémie de Covid-19 a limité la possibilité de tenir plusieurs réunions de haut niveau. Néanmoins, certaines réunions ont eu lieu avec des agents du MINFOF et du ministère de la Justice, la communauté diplomatique, des ONG nationales et internationales pour discuter de questions de collaboration, de gouvernance, d'application des lois sur la faune, entre autres.
- - LAGA a fait pression pour que des articles soient publiés dans les journaux dans le cadre des activités de célébration de la Journée mondiale du pangolin et le Directeur Adjoint a rejoint le Groupe de Travail sur le Pangolin du Cameroun pour mener plusieurs activités marquant les célébrations de cette journée.

Points forts stratégiques

- Au cours de cette année, l'accent stratégique a été mis sur le trafic d'ivoire et d'écaillés de pangolin. Plus tôt, l'accent a été mis sur démantèlement du trafic d'ossements humains dans l'Ouest du pays.
- L'attention s'est également portée sur la poursuite et la réalisation d'opérations dans le respect des mesures organisationnelles et gouvernementales mises en place pour prévenir les infections à coronavirus.

Activités EAGLE

- Au total, 138 trafiquants ont été arrêtés dans 7 pays du réseau.
- Dans le cadre des visites d'échange EAGLE, un enquêteur du Gabon est arrivé dans le pays, il y a séjourné pendant un mois.
- LAGA a fourni un soutien technique pendant les enquêtes, l'activité juridique et la couverture médiatique à certains des projets du réseau
- Au moins 144 pièces médiatiques ont été publiées, pour diffuser le message sur le lien entre le commerce illégal d'espèces sauvages et la pandémie de Covid-19.

CONTENU

- Résumé Exécutif.....	1
- Aperçu	2
- Contenu	4
- Rapport Narratif	5
1 Investigation	5
2 Opérations	6
3 Département Juridique	9
4 Media	12
5 Management.....	11
6 Relations Extérieures et Politiques.....	15
7 LAGA et le réseau EAGLE	17
8 Activisme	18
9 Aperçu stratégique de la criminalité liée aux espèces sauvages au Cameroun et Impact des opérations	18
10 Corruption et criminalité faunique.....	21

Annexes

Annexe I – Liste des cas initiés en 2020.....	24
Annexe II – L’année en images – quelques événements importants.....	27
Annexe III –Liens Media 2020.....	34

Tableaux et graphiques

1 Figure 1: Nombre de missions d’enquête par mois.....	6
2 Figure 1 Tableau Opérations.....	9
3 Figure 3: Profil de Cas.....	9
4 Figure 4: Taux d’emprisonnement des accusés avant les poursuites... ..	12
5 Figure 5: Nombre de pièces médiatiques publiées.....	13
6 Figure 6: Répartition des pièces médiatiques.....	13

Aperçu du commerce internationale d’espèces sauvages au Cameroun et les sites d’opérations ...23

Egalement disponibles:

1. Etat financier et rapports annuels et Semestriels 2020
2. Rapports financiers et rapports d’activités mensuels Janvier à Décembre 2020
3. Archive Media – Base de données Excel liée aux medias enregistrés
4. Archive photo pour usage des médias

Pour des copies, veuillez contacter email; eric@laga-enforcement.org

RAPPORT NARRATIF

Ce rapport couvre les activités de janvier à décembre 2020. Le rapport comprend : les progrès des activités de chaque département (Enquêtes, Opérations, Juridique, Médias et Management), une vue d'ensemble stratégique et l'impact des opérations sur la criminalité liée aux espèces sauvages au Cameroun, les progrès dans les relations avec le gouvernement camerounais, les organismes non gouvernementaux, sur la scène internationale, et dans les initiatives de non-application que LAGA a entreprises.

1. Investigations

Le département d'enquêtes de LAGA a effectué 179 missions d'enquête dans 6 régions du pays. La collaboration avec l'enquêteur de la CCU a été très efficace et a produit de nombreuses opérations réussies. Des réunions hebdomadaires ont été organisées dans le département pour planifier les activités, développer des stratégies, des techniques et un esprit d'équipe pour améliorer les résultats, identifier et couvrir les zones clés du trafic, surtout au moment où le Covid-19 battait son plein.

Avant le début de la pandémie, le département a organisé une série de formations et de sessions de recyclage pour améliorer les compétences des enquêteurs. De nouvelles méthodes de collecte et d'analyse des informations ont été développées et testées, tandis que le travail d'équipe et la combinaison des efforts ont été utilisés dans plusieurs cas pour permettre des enquêtes, l'élaboration et l'exécution de stratégies sans heurts. Ces stratégies ont permis de mettre au jour des réseaux de trafic d'ossements humains dans l'Ouest du pays.

Par la suite, de nouvelles méthodes et techniques d'enquête basées sur l'apparition du coronavirus ont été élaborées et rendues adaptables à la crise sanitaire qui sévit dans le monde entier. Cela a permis au département de poursuivre ses activités malgré les défis posés par la situation.

Le Chef du département des enquêtes a rencontré certains agents de la douane et de la sécurité à l'aéroport international de Nsimalen et à l'aéroport international de Douala afin d'améliorer et de renforcer les plateformes de collaboration qui ont été mises en place au fil des ans. Il a également tenu des réunions avec certains responsables de la sécurité et des douanes à l'aéroport international de Douala dans le même but. Il était accompagné par le Chef du département juridique.

Aucune arrestation n'a eu lieu au cours des mois de janvier, mars, juillet et octobre, et ce pour diverses raisons. En janvier, l'équipe est rentrée de vacances, tandis qu'en mars, le pays tout entier a dû faire face à l'apparition du coronavirus. En juillet, le pays a connu des pics d'évolution du coronavirus. Néanmoins, le département a mis en place des stratégies efficaces qui ont donné de très bons résultats, notamment en avril, lorsque 8 trafiquants ont été arrêtés, en juin, lorsque 7 trafiquants ont été arrêtés et en décembre, qui a enregistré le plus grand nombre de trafiquants (10) arrêtés dans l'année.

Dans le cadre du programme d'échange EAGLE, un enquêteur du Gabon a effectué une visite d'un mois dans le pays pour y suivre une formation et partager son expérience.

Une enquêtrice a été relevée de ses fonctions, après 7 ans de collaboration et de relations fructueuses avec l'organisation. Un enquêteur Internet est également parvenu à la fin de son séjour au sein de l'organisation et est allé vers de nouveaux défis.

Nombre de mission

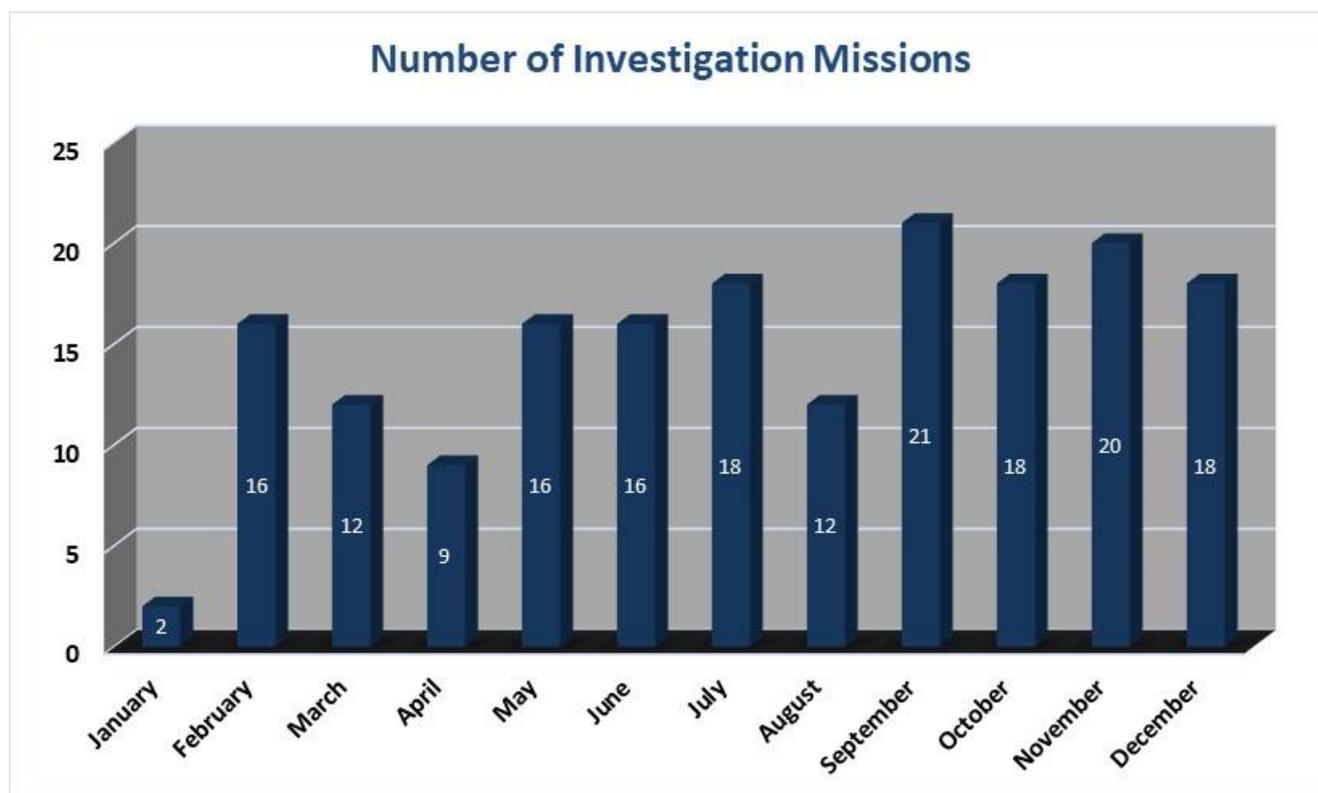


Figure 1: Nombre de missions d'enquêtes par mois

2. Opérations

LAGA et le gouvernement du Cameroun ont mené des opérations dans 5 régions contre 39 personnes, ce qui a donné lieu à 40 procès au rythme d'un procès tous les 9 jours. Cela a représenté environ 80% des résultats escomptés pour l'année. Au début d'année, de nouvelles techniques ont été utilisées au cours des enquêtes et des opérations et elles ont donné des résultats remarquables avec l'arrestation de deux militaires avec 380 kg d'écaillés de pangolin et le démantèlement de certains réseaux de trafic d'ossements humains dans la région de l'Ouest. Plus tard, les techniques ont été recyclées et reconçues pour s'adapter à la pandémie de Covid-19, ce qui a donné d'autres bons résultats, notamment l'arrestation de six trafiquants en décembre, lors du démantèlement d'un réseau de trafic d'ivoire ayant des liens avec le Nigeria dans la région de l'Est. Quatre des trafiquants ont été arrêtés à Yokadouma par la police après une enquête de suivi suite à l'arrestation des deux premiers à Bertoua. LAGA a fourni une assistance juridique pour toutes les affaires et pour une affaire résultant d'une opération menée par la douane à Ambam dans le Sud du pays.

Certaines cibles plus importantes ont également fait l'objet d'enquêtes et il est prévu que celles-ci donnent lieu à des opérations importantes dans un avenir proche. Les opérations menées se sont réparties comme suit : 29% pour le trafic d'ivoire, 21% pour le trafic d'écaillés de pangolin, 18% pour le trafic de peaux de panthère et de lion, 15% pour le trafic d'ossements humains, 10% pour le trafic de mandrills et 7% pour le trafic de perroquets.

En février, un trafiquant a été arrêté à Bandjoun, dans la région de l'Ouest, avec 5 peaux de panthère. Le trafiquant fait partie d'un réseau de trafic de peaux de panthère qui sévit dans la région. Les membres de ce réseau se trouvent dans différentes villes de la région. Le trafiquant est un homme d'affaires établi dans l'un des principaux marchés de Bafoussam où il possède une boutique. Il se fait également passer pour un herboriste traditionnel.

En avril, 4 opérations importantes ont été menées et lors de la première opération, 4 trafiquants ont été arrêtés à Kye-Ossi, dans la région du Sud, avec une peau de panthère. Les trafiquants appartiennent à un réseau de trafic proche de la frontière gabonaise, opérant le long de trois pays, le Cameroun, le Gabon et la Guinée équatoriale, assurant un commerce illégal sans heurts de certaines parties d'espèces sauvages protégées, notamment les peaux de panthère et l'ivoire. Deux d'entre eux sont des trafiquants, tandis que deux autres sont des chauffeurs professionnels qui veillent à ce que le trafic transfrontalier soit mené de manière experte dans la région.

Lors de la deuxième opération, un trafiquant a été arrêté à Dimako, dans la région de l'Est, avec 50 kg d'écaillés de pangolin. La femme avait été arrêtée à plusieurs reprises par la gendarmerie et libérée sans qu'aucune charge n'ait été retenue contre elle. Elle était en contact avec une bande de plusieurs braconniers dans plusieurs localités, dont Mbang et Atchoc dans la région de l'Est. Ils lui fournissaient des produits de la faune. Elle se rendait au célèbre marché de Nkolndongo à Yaoundé où elle approvisionnait les trafiquants. Elle a violemment résisté à son arrestation pendant l'opération, espérant que ses amis de la gendarmerie qui la libèrent constamment après chaque arrestation viendraient à son secours.

La troisième opération du mois serra l'arrestation d'un trafiquant à Yaoundé, dans la région du Centre, avec un jeune mandrill. Il gardait depuis un certain temps le mandrill qu'il avait acheté à Akom II dans la région du Sud, tout en étudiant les possibilités de vendre l'animal.

Au cours de la dernière opération du mois, deux trafiquants ont été arrêtés à Lolodorf, dans la région du Sud, avec un jeune mandrill blessé. Les deux hommes avaient voyagé toute la nuit pour éviter d'être repérés et sont arrivés dans la ville de Lolodorf où ils essayaient de vendre l'animal avant leur arrestation. Ils ont collaboré au trafic d'espèces sauvages ; l'un d'eux s'est spécialisé dans l'achat et l'autre dans le contrôle des clients. Ils ont acheté le mandrill dans un petit village appelé Bipindi.

En mai, 3 trafiquants ont été arrêtés à Douala, dans la région du Littoral, avec deux défenses en ivoire pesant 26 kg. Les trois dirigeaient un petit groupe de trafiquants d'ivoire qui était très prudent dans ses transactions mais à la fin de l'opération, ils ont tous été arrêtés.

Toujours en mai, 4 trafiquants ont été arrêtés à Foubot, dans la région de l'Ouest, avec des ossements humains, suite à une enquête sur le trafic d'espèce sauvage. Trois d'entre eux ont été arrêtés avec un squelette humain presque complet qui contenait encore de la chair séchée sur les os et un crâne humain avec des cheveux. Une enquête plus poussée de la gendarmerie a conduit à l'arrestation d'un quatrième trafiquant. Ces quatre personnes font partie d'un réseau plus vaste spécialisé dans le trafic d'ossements humains en lien avec d'autres pays de la sous-région. Les enquêtes montrent qu'ils semblent être en mesure de fournir des dizaines d'ossements humains. Le corps de la jeune femme décédée a été déterré à Kouoptamo, dans la région de l'Ouest. Ils ont mis en place un réseau organisé, chacun ayant un rôle spécifique à jouer ; ceux qui déterrèrent les cadavres, ceux qui font le marketing, la recherche de clients. La dame qui a été la quatrième à être arrêtée a gardé les restes humains dans sa résidence.

Lors de la deuxième opération de mai, 3 trafiquants dont deux militaires ont été arrêtés à Yaoundé dans la région Centre avec 380 kg d'écaillés de pangolin. Une femme qui faisait partie de la transaction a été arrêtée quelques heures plus tard à son domicile après l'arrestation des deux militaires. Elle est un trafiquant bien connu produits de la faune au marché de viande de brousse de Nkolndongo. Une perquisition dans ses locaux révélera plusieurs carcasses d'animaux dont des pangolins. Elle était la cible d'enquêtes depuis au moins deux ans. Les militaires ont expliqué explicitement comment ils ont utilisé leur statut pour éviter d'être arrêtés pendant le trafic. L'un d'entre eux était de la Garde présidentielle, et a été rapidement radié par sa hiérarchie suite à cette

arrestation, faisant ainsi passer comme message que ses uniformes ne seront pas utilisés pour couvrir des activités illégales, et que toute connaissance d'une activité illégale entraînera une action rapide.

Lors de la troisième opération, deux trafiquants ont été arrêtés à Foubot dans la région de l'Ouest avec des ossements humains, suite à une enquête sur le trafic d'espèces. Les deux ont été arrêtés avec deux squelettes humains presque complets qui avaient été soigneusement emballés dans deux valises. Ils ont utilisé internet pour mener leur activité illégale où ils ont fait de la publicité pour leurs produits sous des noms de code et ont également recherché des clients qui, selon eux, comprenaient des clients étrangers. L'un des trafiquants s'est rendu d'Ambam, près de la frontière Sud du Cameroun, à l'Ouest pour effectuer la transaction.

En juin, deux trafiquants ont été arrêtés à Bertoua, dans la région de l'Est, avec deux défenses en ivoire. L'un des deux faisait l'objet d'une enquête depuis longtemps car il était impliqué dans le trafic d'ivoire depuis plusieurs années. Il a violemment résisté à son arrestation pendant l'opération. Ils font partie d'un réseau qui s'étend jusqu'en RCA et qui est connecté au Congo.

En août, deux trafiquants ont été arrêtés à Yaoundé, dans la région du Centre, avec une peau de lion et une peau de panthère. Le premier trafiquant, très prudent, a été arrêté peu après avoir consulté un devin pour savoir si son activité illégale allait être sans risque et il a changé plusieurs fois de destination au fur et à mesure qu'il déplaçait les produits. Il avait deux boutiques artisanales comme façades pour couvrir le trafic illégal d'espèces sauvages qu'il menait. Une femme, enseignante à la retraite, a été arrêtée une heure plus tard à son domicile et elle a déclaré que les peaux lui appartenaient.

Lors de la deuxième opération, en août, un trafiquant a été arrêté à Ebolowa, dans la région du Sud, avec 23 kg d'écailles de pangolin. Il avait à son service plusieurs petits trafiquants dans plusieurs villages du Sud. Leur travail consistait à collecter les écailles pour lui. Il a voyagé de nuit pour éviter d'être arrêté, d'Akom II à Ebolowa où il a essayé de vendre les écailles, peu avant son arrestation.

En septembre, 2 trafiquants ont été arrêtés à Yaoundé, dans la région du Centre, avec 3 perroquets gris à queue rouge et 6 perruches à collier. Le premier trafiquant a été arrêté alors qu'il vendait 2 perroquets gris à queue rouge et 4 perruches à collier au Carrefour Vogt à Yaoundé et le propriétaire des perroquets et des perruches a été arrêté une heure plus tard à sa résidence avec un perroquet gris à queue rouge supplémentaire et 2 perruches à collier. Le second trafiquant est un important trafiquant qui appartient à l'un des plus importants réseaux internationaux de trafic d'oiseaux du pays et qui a passé 3 ans à échapper à la justice. Ils ont dû être arrêtés deux fois car le Commandant de la Compagnie qui avait la responsabilité de les garder en détention les a relâchés après la première arrestation, ce qui a nécessité de nouvelles arrestations après l'intervention de la LAGA. Cela s'est avéré être une tâche très compliquée, car l'un d'entre eux a essayé de s'échapper et a été poursuivi. Dans une tentative désespérée de fuir, il a sauté dans un ruisseau près de sa résidence, mais a été poursuivi et arrêté.

En novembre, un trafiquant a été arrêté à Yaoundé, dans la région du Centre, dans le cadre de l'affaire contre deux personnes arrêtées à Yaoundé pour trafic de perroquets en septembre. Il s'agit d'un trafiquant de perroquets de longue date, avec des dizaines d'années d'expérience, qui se soustrayait à la justice. Il a été arrêté suite à un mandat d'arrêt délivré par un juge d'instruction chargé de l'affaire des deux trafiquants de perroquets arrêtés en septembre. Ils ont tous révélé qui avait fourni les perroquets, ce qui a conduit le juge d'instruction à émettre un mandat d'arrêt contre le grand trafiquant, qui a de dizaines d'années d'expérience dans le commerce illégal de perroquets dans le pays.

En décembre, trois opérations ont été menées et dix trafiquants ont été arrêtés. Lors de la première opération, 2 trafiquants ont été arrêtés avec 4 défenses d'ivoire à Bertoua et 4 autres arrêtés le lendemain à Yokadouma dans la région de l'Est. L'un des trafiquants est un ressortissant nigérian qui avait été la cible des forces de l'ordre et avait purgé une peine de prison pour trafic d'ivoire. Il est l'un des piliers de la bande criminelle qui transporte l'ivoire de la région de l'Est, à travers le pays, vers le Nigeria. Un des trafiquants s'est rendu de Yokadouma à Bertoua avec l'ivoire et a été arrêté à son arrivée au domicile d'un des suspects qui a également été arrêté. Le gang s'est avéré difficile à briser et s'est montré très prudent dans ses entreprises.

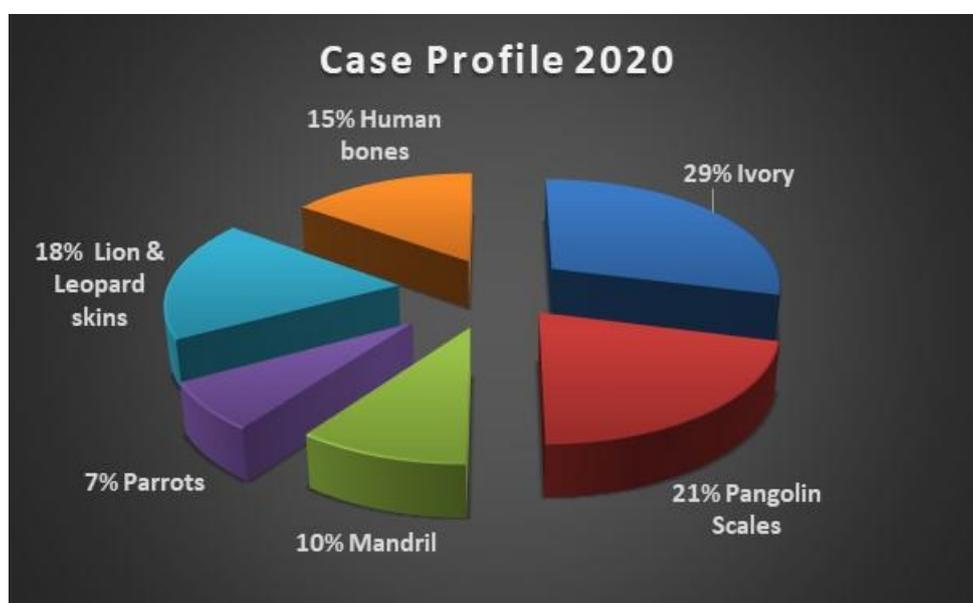
Lors de la deuxième opération, 3 trafiquants dont un ancien militaire ont été arrêtés à Batouri, dans la région de l'Est, avec 70 kg d'écailles de pangolin. Sous la protection de l'ancien soldat, ils se sont rendus de Mindourou à Batouri et ont été arrêtés peu avant que la transaction prévue pour la vente des écailles ne puisse avoir lieu. Ils ont contacté une foule de petits trafiquants et de braconniers qui ont fourni les écailles de pangolin à Mindourou et dans les environs.

Au cours de la troisième opération, un trafiquant d'animaux vivants a été arrêté et un mandrill a été sauvé. Le jeune animal affamé a immédiatement reçu les premiers soins et de la nourriture alors qu'il s'accrochait avec soif à une bouteille d'eau. Comme c'est souvent le cas, le jeune animal vivait dans une petite cage crasseuse. Plus tôt, un autre mandrill que le trafiquant d'animaux a essayé de vendre est mort en sa possession.

Tableau Operations

<i>Nombre d'Opérations</i>	<i>Nombre de Trafiquants</i>	<i>Contrabandes</i>
15	39	5 peaux de panthère, 1 peau de panthère, 2 mandrills vivants, 50 kg d'écailles de pangolin, 2 défenses d'ivoire, un squelette humain presque complet, 2 squelettes humains complets, 380 kg d'écailles de pangolin, 2 défenses d'ivoire, Une peau de lion, une peau de panthère, 23 kg d'écailles de pangolin, 3 perroquets gris à queue rouge, 6 perruches à collier, 4 défenses d'ivoire, 70 kg d'écailles de pangolin, un mandrill vivant

Figure 2: Tableau Operation



3. Département Juridique

Au cours de cette période, 40 nouvelles affaires ont été portées devant le tribunal et ont rejoint d'anciennes affaires qui ont été programmées, suivies, jugées dans différents tribunaux. Des visites de prisons ont été organisées. La plupart des affaires engagées pendant cette période n'ont pas encore atteint le stade des poursuites, 50 % d'entre elles ayant été emprisonnées tout au long du processus. Sur instruction du département gouvernemental en charge de la justice et en raison de la pandémie de Covid-19, les procureurs d'État ont reçu de nouvelles directives sur la libération sous caution des personnes arrêtées pour des délits, suite à des mesures visant à réduire la congestion des prisons où les personnes sont détenues pendant le déroulement de leur procès.

Au total, 110 missions ont été effectuées dans la région du Centre pour le suivi des nouveaux cas et la création et le renforcement des relations avec les autorités judiciaires. Les opérations ont mis l'accent sur les écailles de pangolin et l'ivoire.

Au cours de cette période, 14 jugements ont été rendus par les tribunaux, 32 trafiquants ayant été reconnus coupables et 2 non coupables. 12 ont été condamnés à des peines de prison tandis que 20 ont été soit condamnés à des peines avec sursis et ou ont été condamnés à payer des amendes et des dommages et intérêts ou des amendes seulement. Un nombre très élevé de peines faibles a été constaté et cette tendance se poursuit depuis quelques années maintenant. Deux recours ont été introduits. Le tribunal a condamné un trafiquant d'espèces sauvages à une peine d'1 an de prison ferme. Un tribunal de Douala a condamné à 6 mois de prison trois personnes qui ont été trouvées en possession de 274 perroquets gris à queue rouge, de 3 défenses d'ivoire et de 3 sacs d'écailles de pangolins, et leur a ordonné de payer des amendes et des dommages et intérêts s'élevant à quelque 90 592 000 FCFA (environ 181 184 dollars).

Deux jugements importants ont été rendus par le Tribunal de Première Instance de Foubot, où 4 trafiquants présumés d'espèces sauvages ont été jugés coupables et condamnés à 5 ans de prison pour trafic d'ossements humains. Dans le second cas, un autre groupe de 4 trafiquants présumés d'espèces sauvages a été jugé coupable par le même tribunal et condamné à 5 ans de prison pour trafic d'ossements humains.

Les dommages et intérêts accordés au MINFOF se sont élevés à quelque 128 534 000 F CFA (environ 257 068 \$).

Le département a assisté le ministère et la douane dans le suivi d'une affaire très médiatisée à Ambam, dans la région du Sud, où la douane a saisi 118 défenses en ivoire d'un trafiquant international.

En février, 2 jugements ont été rendus et dans le premier jugement, le Tribunal de Première Instance d'Ekounou a déclaré coupables les accusés LOKO BASSILIKIN, FOGANG FOKOUA Bruno, NKOUGA Valère, OUSMANOU Baba et KENNE Emmanuel et les a condamnés à 200 000 FCFA (environ 400 \$) d'amende chacun, 46 000 FCFA (environ 90 \$) de frais de justice chacun et 400 000 FCFA (environ 800 \$) de dommages et intérêts. Ils ont été arrêtés à Yaoundé le 05/09/2019 pour possession illégale de 2 défenses d'éléphant.

En avril, le Tribunal de Première Instance de Douala - Bonanjo a déclaré l'accusé SUA Jocelin non coupable et LADINGA Joseph NCHUNU coupable, et l'a condamné à payer 100 000 FCFA (environ 200 dollars) d'amende et 1 000 000 FCFA (environ 2 000 dollars) de dommages et intérêts.

Ils ont été arrêtés à Douala le 24/05/2019 pour la possession et la mise en circulation illégale de 237 kg d'écailles de pangolin.

En juin, trois décisions de justice ont été rendues, dont le jugement du Tribunal de Première Instance de Kribi qui a déclaré les accusés NGAMBI Ruben et TSOGO BIKUE Sinclair coupables et les a condamnés à payer 50 000 FCFA (environ 100 \$) d'amende chacun et 500 000 FCFA (environ 1 000 \$) de dommages et intérêts. Il a été arrêté à Lolodorf le 25/04/2020 pour possession illégale d'un mandrill.

Le Tribunal de Première Instance de Foubot a déclaré coupables les accusés AMADOU TIJANI, KPOUHENZEN Radifatou, SAPTT Aboubakar et ABDEL Aziz et les a condamnés à une peine de 5 ans de prison et à payer 100 000 FCFA d'amende chacun. Ils ont été arrêtés le 20/05/2020 pour vente illégale d'un squelette humain.

Le Tribunal de Première Instance de Douala - Ndokoti a déclaré l'accusé ABDOUL NASSIR Sali coupable et l'a condamné à 20 jours de prison ferme et à payer 54 000 FCFA (environ 108 \$) d'amende et 1 042 000 FCFA (environ 2 084 \$) de dommages et intérêts. Il a été arrêté à Douala le 20/06/2019 pour possession, circulation et commercialisation illégales de 95 kg de pangolin

Le Tribunal de Première Instance d'Abong-Mbang a déclaré l'ONGBA Lucie coupable et l'a condamnée à payer 500 000 FCFA d'amende et 3 000 000 FCFA (environ 6 000 \$) de dommages et intérêts. Elle a été arrêtée à Dimako le 09/04/2020 pour possession, mise en circulation et vente illégale de 50 kg d'écailles de pangolin.

Le Tribunal de Première Instance de Mfou a déclaré l'accusé BIKAI ONGUENE Joseph Kevin coupable et l'a condamné à 6 mois de prison avec sursis pendant 3 ans et à payer 100 000 FCFA (environ 200 \$) d'amende. Il a été arrêté à Yaoundé le 17/04/2020 pour possession illégale d'un mandrill.

Le Tribunal de Première Instance de Bandjoun a déclaré l'accusé TCHAPCHET Noe coupable et l'a condamné à payer 100 000 FCFA (environ 200 \$) d'amende. Il a été arrêté à Bandjoun le 24/02/2020 pour possession illégale de 5 peaux de panthère.

Le Tribunal de Première Instance de Douala - Bonaberie a déclaré les accusés NDONGO Jean, TEGWI TIKU Clifford et Emmanuel Willy BRIGHT coupables et les a condamnés à 6 mois de prison et à payer conjointement 90.592.000 FCFA (environ 181.184 \$) à titre de dommages et intérêts. Ils ont été arrêtés à Douala le 23/12/2020 pour possession et mise en circulation illégale de 274 perroquets gris à queue rouge, 3 défenses d'ivoire et 3 sacs d'écailles de pangolin.

Le Tribunal de Première Instance de Yaoundé - Ekounou a déclaré coupables les accusés ATOUBA BEKONO Martin Paul, AYO'O ATOUBA Marguérite Nélie et ETOA MVIE Marcelin Junior et les a condamnés à un an de prison avec sursis pendant 3 ans et à payer 500.000 FCFA (environ 1.000 dollars) d'amende chacun, 8.000.000 FCFA (environ 16.000 dollars) conjointement à titre de dommages et intérêts. Ils ont été arrêtés à Yaoundé le 07/06/2020 pour possession, mise en circulation et commercialisation illégale de 400 kg d'écailles de pangolin.

Le Tribunal de Première Instance de Bertoua a reconnu les accusés NDINGA BABA Stanislas et TOUMAYA Jérémie coupables et les a condamnés à 3 mois de prison et à payer 33 500 FCFA (environ 67 dollars) chacun à titre de frais de justice. Ils ont été arrêtés à Bertoua le 03/06/2020 pour la possession illégale de 2 défenses en ivoire.

Le Tribunal de Première Instance de Douala - Ndokoti a déclaré coupables les accusés TCHIEKOU Théophile, MANYOMBE Samuel et MAKEMBE Lydie. TCHIEKOU Théophile et MAKEMBE Lydie ont été condamnés à un an de prison avec sursis pendant 3 ans et MANYOMBE Samuel a été condamné à un an de prison. Ils ont également été condamnés à payer 200 000 FCFA (environ 400 \$) chacun à titre d'amende et 6 000 000 FCFA (environ 1 200 \$) conjointement à titre de dommages et intérêts. Ils ont été arrêtés à Douala le 07/05/2020 pour la possession illégale de 2 défenses en ivoire.

Le Tribunal de Première Instance de Foubot a déclaré coupables les accusés AMADOU TIJANI, KPOUHENZEN Radifatou, SAPTT Aboubakar et ABDEL Aziz et les a condamnés à 5 ans de prison et à payer 100 000 FCFA (environ 200 \$) d'amende chacun. Ils sont soupçonnés de trafic d'espèces sauvages et ont été arrêtés le 20/05/2020 pour vente illégale d'un squelette humain.

Le Tribunal de Première Instance de Batouri a déclaré les accusés ZOLA BEINA Roland non coupables et NDAYA Jean Balise et, NSANGO coupables. NDAYA Jean Balise et NSANGO ont été condamnés à payer 100.000 FCFA (environ 200 dollars) chacun à titre d'amende et 2.000.000 FCFA (environ 4.000 dollars) conjointement à titre de dommages et intérêts. Ils ont été arrêtés à Batouri le 03/12/2020 pour la possession illégale de 70 kg d'écaillés de pangolin.

Deux appels ont été interjetés pendant cette période contre des décisions de justice, l'un en juillet et l'autre en décembre

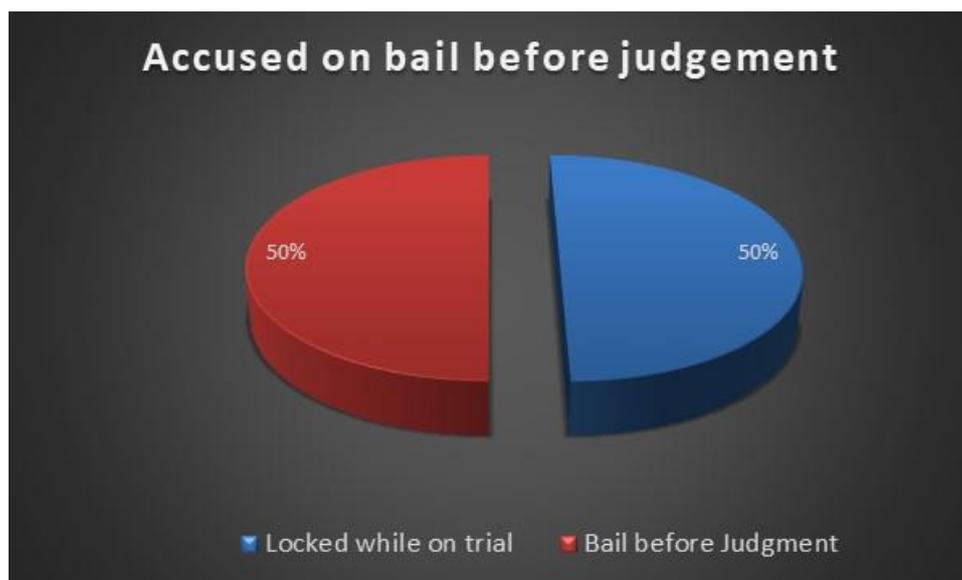


Figure 4: Taux d'enfermement des accusés

4. Media

Un nouveau chef du département des médias a été nommé. Anna Etaka Egbe travaille dans ce département depuis qu'elle a rejoint l'organisation en 2006.

Au total, 372 articles ont été produits et diffusés dans les médias, dont de nombreux articles dans tous les médias - radio, télévision, presse écrite et internet - à raison d'un article par jour. Les mois d'avril, d'août et de novembre ont enregistré le plus grand nombre de pièces médiatiques, tandis que le mois de janvier n'a enregistré aucune pièce médiatique en raison de l'absence d'opérations et de procès importants devant les tribunaux. Le travail a repris au milieu du mois suivant les vacances annuelles.

Des efforts particuliers ont été faits pour diffuser le message sur le lien entre le commerce illégal d'espèces sauvages et la pandémie de Covid-19, avec plus de 20 pièces médiatiques publiés.

Les sujets portaient sur un large éventail de questions relatives à l'application de la loi sur les espèces sauvages, y compris toutes les opérations de LAGA-MINFOF, les poursuites judiciaires et la lutte contre la corruption. Parmi les sujets abordés dans les médias, on peut citer la célébration de la Journée mondiale du pangolin, l'arrestation à Bandjoun d'un trafiquant avec cinq peaux de panthère et l'audience au tribunal, l'arrestation de trafiquants de perroquets à Kribi, l'arrestation à Kye-Ossi de quatre personnes avec une peau de panthère, l'arrestation à Dimako d'un trafiquant avec deux sacs d'écaillés de pangolin ; Covid-19 et commerce d'espèces sauvages ; l'arrestation à Yaoundé d'un trafiquant avec un mandrill vivant ; l'arrestation à Lolodorf de deux trafiquants avec un mandrill vivant ; l'arrestation à Douala de trois trafiquants d'ivoire ; l'arrestation à Foubot de trafiquants d'ossements humains ; l'arrestation à Yaoundé de trois trafiquants avec près de 400 kg d'écaillés de pangolin ; l'arrestation à Bertoua de deux trafiquants avec des défenses en ivoire ; l'arrestation de trois trafiquants d'ivoire à Douala ; l'arrestation de deux trafiquants de squelettes humains à Foubot ; l'arrestation à Yaoundé de deux personnes ayant une peau de panthère et une peau de lion ; l'arrestation à Ebolowa d'un trafiquant ayant 23 kg d'écaillés de pangolin et l'audience qui a suivi ; l'arrestation de deux personnes avec 3 perroquets gris à queue rouge et 6 perruches à collier à Yaoundé ; l'arrestation d'un trafiquant d'ivoire avec 626 kg d'ivoire à Ambam ; l'audience de trois trafiquants arrêtés avec 26 kg de défenses en ivoire à Douala ainsi que leur jugement et l'arrestation à Bertoua de six trafiquants avec quatre défenses en ivoire.

Les interviews et les citations utilisées dans les différents articles de presse provenaient du Directeur de LAGA, du Commandant de Compagnie de la gendarmerie de Foubot, du Commandant de brigade de la gendarmerie de Foubot, Precillia Tumenta, un spécialiste des lions et coordinateur du Centre d'études sur l'environnement et le développement et du Directeur Adjoint de LAGA.

La 9e édition de *Wildlife Justice* a été publiée et distribuée aux médias, aux autorités, aux ONG et aux universités, pour ne citer que ceux-ci. Elle porte sur le thème du "*trafic de Pangolin*".

Le Directeur Adjoint a été invité à l'émission *Twilight* de CRTV News en direct pour parler de la saisie de 118 défenses d'ivoire dans le Sud du pays, des causes et des conséquences du trafic d'ivoire et de l'extinction des éléphants.

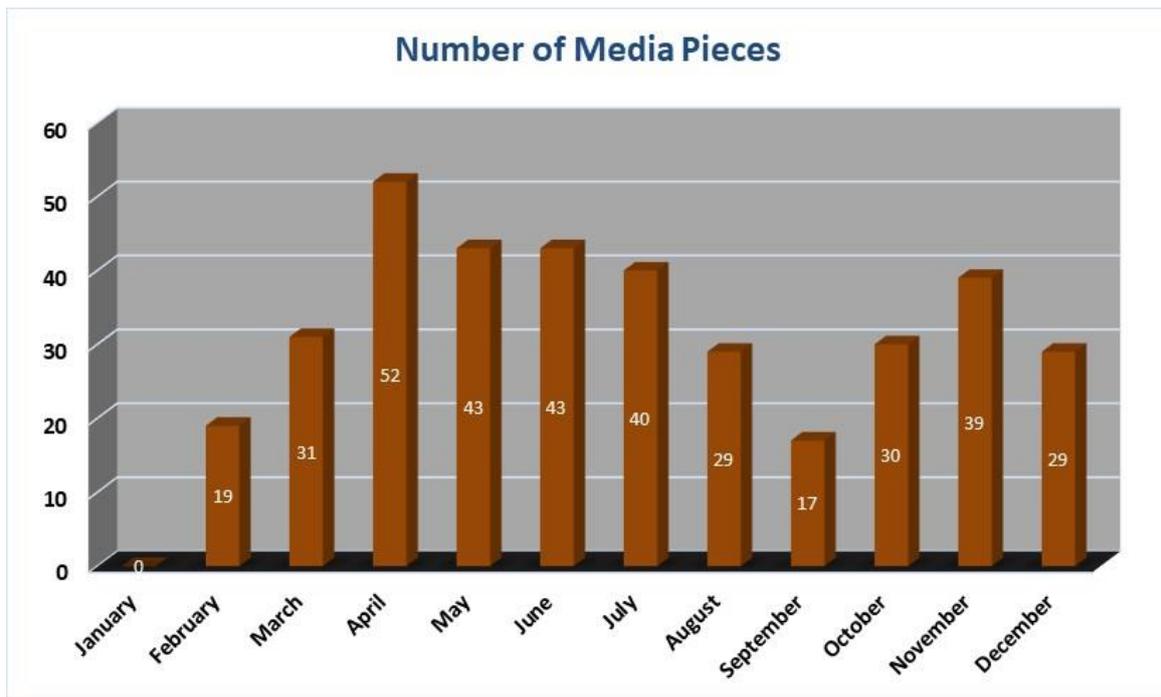


Figure 5: Nombre de pieces médiatiques produites et publiées

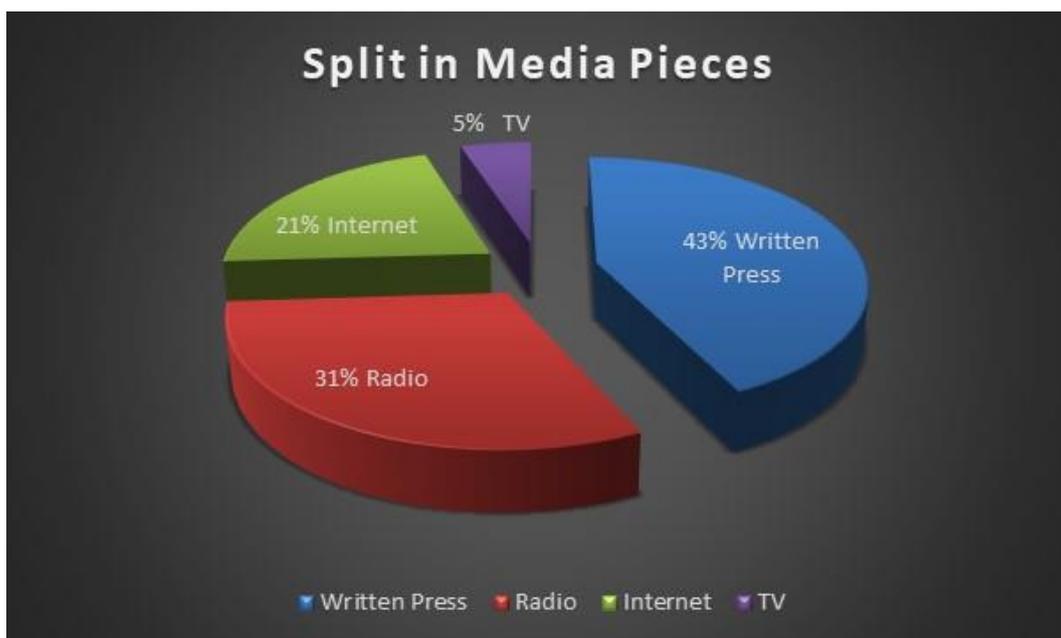


Figure 6: Répartition des pieces médiatiques

5. Management

La pandémie de Covid-19 a créé beaucoup d'obstacles, mais l'équipe de LAGA a continué d'avancer. Comme pour beaucoup d'autres organisations, la pandémie a affecté le fonctionnement normal et la direction a mis en place des mesures d'adaptation pour faire face à la situation. Toute l'équipe a été renvoyée chez elle suite à l'augmentation des cas de Covid-19, mais elle est revenue rapidement pour mener les opérations avec un succès, un courage et un activisme remarquables. Certaines mesures préventives ont accompagné les mesures prises par le gouvernement pour lutter contre la pandémie et s'assurer que la propagation n'affecte pas les membres de l'organisation. La direction a mis l'accent sur l'application consciencieuse des mesures prescrites. Les mesures

comprenaient des instructions du gouvernement pour prévenir la Covid-19 dans le pays et des directives supplémentaires élaborées par l'organisation pour renforcer et protéger pleinement la santé de chaque membre de la LAGA. Le port de masques dans les bureaux et à l'extérieur, la distanciation sociale et la désinfection des mains et des surfaces ont été quelques-unes des mesures strictement appliquées. Les personnes voyageant dans les bus publics étaient autorisées à payer deux sièges pour permettre la distanciation dans les bus. Toute personne qui se sentait malade était immédiatement isolée et priée de rentrer chez elle. Un protocole de prise en charge de toute personne soupçonnée d'avoir été exposée au Covid-19 a été mis en place. Les membres sont également tenus de faire un test Covid-19 et d'autres tests pour déterminer la cause de toute maladie ou affection. Tous les membres du personnel ont effectué un test Covid-19 de routine qui s'est avéré négatif.

Dans les cas où des animaux vivants ont été saisis, des mesures supplémentaires ont été mises en place et appliquées, en plus des mesures de premiers secours pour les animaux qui sont normalement appliquées. La direction a également assuré une liaison efficace avec l'unité centrale de coordination pour la présentation et la mise à jour des rapports sur la situation dans tous les pays EAGLE et la prescription des mesures de barrière à appliquer.

La coordination de l'activité sur le terrain et la garantie que les activités financières ont été menées efficacement malgré les difficultés présentées par la situation.

Quelques activités de team building ont été menées pendant cette période, notamment un déjeuner commun au bureau et une visite de la station balnéaire de Kribi.

Une équipe d'un cabinet d'audit a travaillé avec le département des finances pour un audit approfondi de l'organisation.

Dans le cadre du programme d'échange EAGLE, des sessions de formation ont continué à être organisées à Yaoundé - Cameroun, un enquêteur du Gabon arrivant au pays pour une visite d'un mois de formation et de partage d'expérience. Un super volontaire a effectué une visite de travail de trois mois et demi. Elle a travaillé avec tous les départements et AC, notre organisation sœur de lutte contre la corruption, pour renforcer ses compétences en matière de lutte contre la corruption.

L'enquêteur Internet qui travaillait pour l'organisation depuis plus de deux ans est parvenu à la fin de son séjour et est passé à de nouveaux défis. Une enquêtrice a été relevée de ses fonctions après sept années de collaboration fructueuse.

Les séances mensuelles de présentations et de débats qui suscitaient la réflexion ont été suspendues dans le cadre des mesures mises en place pour lutter contre la pandémie de Covid-19.

L'équipe de LAGA s'est rendue à Batie, dans la région de l'Ouest, pour participer aux activités funéraires de leur ancien collègue et membre, Ma Mado, décédé des suites d'une longue maladie. Le décès de l'un de nos pères fondateurs, Vincent Gudmia Mfonfu, a été annoncé.

Une équipe de tournage italienne est revenue dans le pays pour continuer à filmer avec les départements d'enquête et juridique en vue de la production d'un film décrivant les efforts déployés par le gouvernement camerounais dans la lutte contre le commerce illégal d'écaillés des pangolins.

Une session de présentation et de débats stimulant la réflexion a été organisée pour l'équipe de LAGA afin de favoriser l'activisme et les compétences de leadership. Cette initiative vise également à renforcer les capacités, l'unité et les valeurs de la famille LAGA.

Toute l'équipe de LAGA est partie en vacances annuelles et des activités de fin d'année ont été réalisées. Le bureau rouvre en janvier 2021. Tout le monde s'est réuni à table et a prononcé les vœux de fin d'année lors d'un déjeuner. Les cadeaux de Noël ont été distribués de manière égale à tous les membres.

Deux boursiers du programme Mentor Bushmeat de ZSL ont été accueillis et formés à l'application des lois sur la faune.

Le rapport annuel de 2019 et le rapport du premier semestre de 2020 sont disponibles sur demande. Les versions électroniques sont disponibles en ligne sur le site web de LAGA www.laga-enforcement.org. Ceci est le résultat d'un travail d'équipe impliquant tous les départements de LAGA, y compris les enquêtes, le service juridique, les médias, les opérations et management.

6. Relations Externes et Politique

Dès le début de la propagation du Covid-19, le gouvernement a fortement conseillé et instruit d'éviter autant que possible les réunions et les contacts physiques et de faire des réunions virtuelles chaque fois que possible, et dans cette optique, les activités de relations extérieures ont été réduites au strict minimum.

Le Directeur Adjoint a tenu une réunion avec le conseiller du ZSL chargé de l'application de la loi qui était en visite dans le pays. Les discussions ont porté principalement sur les stratégies, les techniques et la conservation des espèces sauvages en général. Ils ont également examiné les domaines de coopération et d'assistance possibles.

Le Directeur Adjoint a participé à des réunions organisées par le Groupe de Travail sur le Pangolin du Cameroun qui se sont axées sur les préparatifs de la Journée mondiale du pangolin qui a eu lieu le 15 février. Des activités ont été menées par plusieurs organisations de conservation, dont LAGA, dans le cadre du Groupe de Travail sur les Pangolins du Cameroun, et une conférence de presse animée par le Directeur Adjoint a eu lieu.

Le Directeur Adjoint a fait un bref exposé sur les activités de LAGA et sa collaboration avec Interpol lors d'une réunion de trois jours qui a rassemblé Interpol, les agents de la faune et les douaniers qui se sont concentrés sur la recherche des priorités et des besoins au niveau de l'État pour une prochaine opération d'Interpol contre le trafic de faune.

A l'invitation de l'ambassadeur de Belgique, le Directeur Adjoint a participé à une réunion au Secrétariat de la Défense en charge de la gendarmerie qui a rassemblé 5 hauts fonctionnaires de la gendarmerie dont le Directeur Adjoint Central de la Coordination et un conseiller technique. La réunion s'est axée sur la discussion de certaines affaires relatives aux espèces sauvages devant les tribunaux ayant des liens avec la gendarmerie.

Le Directeur Adjoint a tenu une réunion avec le président de Global Earth Watch et un consultant travaillant pour le groupe de conservation. Ils ont discuté des problèmes de conservation dans les régions du Nord Cameroun, notamment des campagnes de sensibilisation du public, du pastoralisme transhumant, de la participation des communautés aux initiatives. Il a échangé avec eux, quelques expériences et des idées pratiques sur la façon d'optimiser les efforts en vue de la réalisation des objectifs de conservation dans la région.

Le Directeur Adjoint a tenu une réunion avec le Directeur des Affaires Pénales du ministère de la justice pour discuter d'une affaire de trafic d'espèce.

Le Directeur Adjoint, accompagné des chefs des départements d'enquête et juridiques et d'un contrôleur de la délégation régionale, a rencontré le commandant du poste de commandement opérationnel de la gendarmerie pour discuter des questions relatives au trafic de perroquets et à la ré interpellation de deux trafiquants de perroquets qui avaient été libérés illégalement.

Le Directeur Adjoint a fait trois présentations à Sangmelima (Sud) sur la collecte d'informations dans le contexte de l'application de la loi sur la faune, sur les techniques d'enquête et sur la gestion et les opérations d'information au cours d'un atelier organisé par la ZSL qui a réuni des parties prenantes des régions du Sud et de l'Est qui abrite certains des parcs les plus importants comme la réserve de la biosphère du Dja - un site du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Le chef du département juridique et le département des enquêtes ont rencontré le chef de la police régionale du Sud, le délégué régional du Sud pour les forêts et la faune, le chef des douanes du département du fret à l'aéroport de Douala et à l'aéroport de Nsimalen et le chef du poste des forêts et de la faune de Nsimalen. Les réunions se sont axées sur la mise en place de plateformes actives et collaboratives pour d'éventuelles opérations. Les chefs du département juridique et du département des enquêtes ont tenu une réunion avec le commissaire à la sécurité publique Fombot sur les discussions visant à favoriser la collaboration.

Le Directeur Adjoint, les chefs du département juridique et du département des enquêtes ont tenu une séance de travail avec le délégué régional du Centre, au cours de laquelle ils ont discuté des initiatives de collaboration visant à améliorer l'application de la loi sur les espèces sauvages dans la région et ont travaillé sur les stratégies qui permettraient d'arrêter les deux trafiquants de perroquets. Avant la réunion, le Directeur Adjoint avait tenu une réunion avec le délégué nouvellement nommé pour évaluer la situation de l'application de la loi sur la faune dans la région.

Il a également eu une réunion avec le Chargé de recherche n°2 du MINFOF sur les questions liées au protocole d'accord liant les deux parties.

Le Directeur Adjoint a assisté à la cérémonie présidée par le Ministre des Forêts et de la Faune pendant laquelle a eu lieu la présentation du document de la Stratégie Nationale de Lutte contre le Braconnage et la Criminalité liée à la Faune. Une copie de ce document a été remise à LAGA qui a participé à l'élaboration de la stratégie.

Le Directeur Adjoint a animé un atelier qui visait à contribuer à l'approfondissement et à l'harmonisation de la compréhension des acteurs institutionnels des causes et des conséquences des conflits agro-pastoraux. L'atelier, organisé par le groupe de défense des droits de l'homme Recodh, a rassemblé des acteurs étatiques et des ONG travaillant dans ce domaine.

Il a participé à un atelier organisé par TRAFFIC qui portait sur la présentation de l'analyse préliminaire de l'impact des ateliers de formation organisés et des outils développés par TRAFFIC et le WWF pour lutter contre la criminalité liée aux espèces sauvages au Cameroun entre 2015 et 2019.

Le Directeur Adjoint a fait une présentation sur le trafic du perroquet gris à queue rouge dans le pays au cours d'un atelier virtuel organisé au Nigeria pour discuter des questions liées à la conservation de l'espèce qui a fait l'objet d'un trafic intense au fil des ans dans le pays et dans la sous-région de l'Afrique centrale.

Il a rencontré le nouveau directeur de projet de la Fondation Tikki Hywood présent dans le pays et ils ont discuté de plusieurs questions relatives à la conservation des pangolins et de la faune en général.

Le Directeur Adjoint a tenu une autre réunion avec le consultant de la GFA, Stéphane Crayne, pour discuter des initiatives d'application de la loi dans la région du Mont Cameroun et des stratégies pour lutter efficacement contre la criminalité liée aux espèces sauvages dans la région.

Il a participé à une réunion du Groupe de Travail sur les Pangolins du Cameroun qui avait pour but de relancer les activités du groupe qui était en léthargie depuis l'arrivée du Covid 19.

Le Directeur Adjoint a fait une présentation sur la procédure juridique relative à la poursuite des contrevenants à la législation sur les espèces sauvages lors d'un atelier organisé par TRAFFIC à Douala, qui portait sur l'introduction d'un projet financé par l'INL qui travaillera au renforcement de la capacité d'application de la loi dans le pays

Le chef du département des enquêtes a tenu une réunion avec le directeur du projet de recherche sur la forêt d'Ebo pour discuter des questions relatives au plan proposé de sous-traiter certaines parties de la forêt à des sociétés d'exploitation forestière.

Un conseiller juridique a participé à un atelier organisé par le ZSL qui visait à former les écogardes du TRIDOM à la protection des perroquets gris à queue rouge. Elle a fait deux présentations, l'une sur les activités de répression menées par LAGA contre les trafiquants de perroquets et l'autre sur le calcul des dommages et intérêts à accorder au MINFOF dans les affaires de faune.

Deux conseillers juridiques ont rencontré le directeur des affaires pénales du ministère de la justice pour discuter de la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages.

7. LAGA et le réseau EAGLE

Le nouveau modèle LAGA de collaboration entre les ONG et le gouvernement, qui établit l'application de la loi sur les espèces sauvages, et qui donne des résultats grâce à une approche innovante visant à modifier le système existant et à déclencher un changement de paradigme dans la manière dont les ONG s'attaquent à la criminalité liée aux espèces sauvages, est en cours de réalisation au sein du réseau EAGLE. Le modèle est centré sur la poursuite des gros trafiquants, et non sur le petit braconnier qui est motivé par les trafiquants des villes. Il s'agit de s'attaquer de front au principal obstacle à l'application de la loi sur les espèces sauvages en Afrique, à savoir la corruption. L'expérience et le modèle de LAGA fonctionnent actuellement au sein du réseau EAGLE qui regroupe 9 pays.

La reproduction du modèle LAGA vise également à tirer des enseignements transversaux en dehors de la conservation des espèces sauvages ; il s'agit notamment de la lutte contre la corruption, de la promotion de l'activisme, de la lutte contre le trafic d'enfants, etc.

<http://www.laga-enforcement.org/Replication/tabid/166/Default.aspx>

Le réseau EAGLE est maintenant responsable de l'activité de reproduction du modèle LAGA qui était autrefois la chasse gardée de LAGA. La collaboration entre la CCU, EAGLE et LAGA s'est intensifiée au cours de ce semestre à tous les niveaux, y compris les enquêtes, les opérations, le droit, les médias et la gestion. LAGA a continué à organiser des sessions de formation dans le pays et, à cet égard, LAGA a accueilli un enquêteur du Gabon.

8. Activisme

LAGA a continué à encourager l'activisme à l'intérieur et à l'extérieur. La création d'activistes indépendants est un aspect que LAGA utilise pour encourager l'activisme. Les membres de l'ONG sont encouragés à développer leurs propres projets sur les différentes questions de développement de leur pays et se voient accorder du temps pour développer le projet dans l'optique de le confier à une ONG indépendante / un document / un livre. La fonction de la direction n'est pas de produire plus d'adeptes, mais de produire plus de leaders.

<http://www.laga-enforcement.org/Activism/tabid/77/Default.aspx>

Chaque année, les activités d'activisme comprennent quelques documentaires mensuels et des présentations visant à renforcer la perspicacité et l'esprit d'activisme des membres, mais en raison des mesures appliquées pour empêcher la propagation du Covid-19, les présentations ont été suspendues. Seuls quelques événements ont donc été organisés - une présentation a été faite, une projection de film a eu lieu et un dîner de famille a été organisé pour célébrer les droits des femmes avec les membres de l'équipe LAGA.

Contrôle et coordination dans une organisation : La présentation porte sur la manière de contrôler et de coordonner une organisation, en d'autres termes d'atteindre des objectifs organisationnels. Le présentateur a mentionné le fait que le contrôle et la coordination sont des fonctions managériales cruciales pour chaque entrepreneur, pour s'assurer que leurs objectifs sont atteints dans une période de temps défini. Le présentateur a commencé par définir le concept principal, et expliqué comment ces deux fonctions sont souvent confondues et semblent parfois avoir la même signification. La discussion a porté sur la différence entre contrôle et coordination, et sur la manière de mettre en place efficacement ces fonctions. En conclusion, il s'avère que le contrôle fait partie de la coordination, et que l'un ne peut se faire sans l'autre pour le bon fonctionnement d'une organisation.

Film: Harriett

Lorsqu'une jeune femme noire s'échappe de l'emprise de son maître esclavagiste, elle revient pour emmener l'homme qu'elle aime dans sa nouvelle demeure. Elle est déçue car il est marié à une autre femme et cette mission se transforme en mission de libération d'esclaves et elle utilise alors des routes souterraines pour libérer des esclaves. Harriett est un film captivant qui décrit une héroïne de l'époque des esclaves courage et pleine de détermination et d'engagement. La jeune femme fait preuve d'une bravoure et d'un leadership extraordinaires dans la tâche dangereuse de libérer des esclaves sous le nez des hommes blancs soudeurs d'armes à feu déchaînés. Elle est guidée par sa religion qu'elle appelle constamment à lui montrer la voie. Les discussions ont porté sur l'esclavage, l'activisme, la question des vies noires et d'autres maux sociaux auxquels la société de l'époque était confrontée et auxquels la société d'aujourd'hui est confrontée.

9. Aperçu stratégique de la criminalité liée aux espèces sauvages au Cameroun et impact des opérations

Au-delà du nombre d'opérations et de leur efficacité, il existe un facteur encore plus important pour évaluer le travail de LAGA : la valeur stratégique des opérations dans la réduction du niveau du commerce illégal d'espèces sauvages. À cet égard, LAGA choisit des opérations diversifiées, qui apportent une valeur ajoutée pour exposer et cartographier les différents angles de la criminalité liée aux espèces sauvages au Cameroun. Par conséquent, le travail de LAGA-MINFOF met en lumière la nature du commerce illégal de la faune dans la sous-région. Au cours de cette période, l'accent stratégique a été mis sur les singes, l'ivoire et d'autres parties des éléphants, tandis que les tortues de mer, les pangolins et d'autres espèces sauvages ont également fait l'objet d'une certaine attention.

9.1L'ivoire

Les opérations concernant le trafic d'ivoire ont constitué la plus grande part des opérations menées au cours de l'année. Un important réseau de trafic d'ivoire a été démantelé dans l'Est du pays et deux membres du réseau ont été arrêtés à Bertoua tandis que 4 autres ont été arrêtés plus tard à Yokadouma, non loin de la frontière avec la République du Congo. Ils avaient des liens avec le trafic d'ivoire à travers le pays vers le Nigeria et l'un des trafiquants est un récidiviste qui avait déjà purgé une peine de prison pour le même délit. Ils ont transporté l'ivoire des Yokadouma sur plusieurs centaines de kilomètres jusqu'à Bertoua, démontrant ainsi leur capacité à transporter en toute sécurité des marchandises de contrebande sur de longues distances, mais aussi l'idée que le trafic d'ivoire est invariablement international et suscite un énorme intérêt de la part des trafiquants de toute la sous-région.

Trois d'entre eux ont été arrêtés lors d'une opération menée à Douala, le point le plus important du trafic d'ivoire dans le pays. Cela se confirme de par son emplacement en tant que port de sortie du pays où l'ivoire peut facilement être exporté vers plusieurs destinations.

Un trafiquant d'ivoire qui faisait l'objet d'une enquête depuis longtemps a finalement été arrêté aux côtés d'un complice à Bertoua avec deux défenses d'ivoire à sa disposition. L'arrestation qui a eu lieu en juin a mis fin à une longue enquête à son encontre. Il était bien connu pour ses activités illégales et il a reconnu qu'il faisait du trafic d'or. Ils font partie d'un réseau qui s'étend jusqu'en RCA et qui est connecté au Congo.

Les deux autres opérations menées sur l'ivoire indiquent la nature du trafic d'ivoire qui est lié à d'autres formes de trafic telles que le trafic d'or, il s'étend au-delà des frontières dans la sous-région et il est une caractéristique permanente de la ville portuaire de Douala au Cameroun. Le trafic d'ivoire y est permanent.

9.2 Les écailles de pangolin

Une saisie relativement importante d'écailles de pangolin a été effectuée en plein milieu de la crise sanitaire, soulignant la détermination des trafiquants à mener leurs activités illégales indépendamment des dangers et des menaces associés à leur activité. Cette situation a été aggravée par le fait que les deux personnes qui ont été arrêtées avec 380 kg de pangolin étaient des militaires qui ont utilisé ce statut pour favoriser l'impunité des trafiquants. Ils ont profité du fait qu'ils appartenaient à l'armée camerounaise et ne seraient inévitablement jamais arrêtés, utilisant leurs uniformes pour effrayer qui que ce soit, en particulier les agents de la faune qui essayent de leur créer des problèmes. Pour illustrer ce cas, une femme a été arrêtée quelques heures après l'arrestation et l'un des deux militaires est son fils qu'elle a envoyé en raison de son statut militaire pour s'assurer que le commerce illégal était mené à bien sans aucun obstacle.

Une autre opération sur les écailles de pangolin a été menée en avril avec l'arrestation d'une autre femme qui avait, par le passé, été arrêtée plusieurs fois par la gendarmerie et libérée sans qu'aucune charge ne soit retenue contre elle. En effet, un de ses petits amis, commandant de la brigade de gendarmerie de la ville, utilisait son uniforme pour la sortir du pétrin.

Le trafic d'écailles de pangolin semble se poursuivre sans relâche malgré la crise sanitaire qui touche le monde aujourd'hui. Malgré le lien entre les pangolins et la pandémie de Covid-19, les trafiquants d'écailles de pangolin continuent de mener leurs affaires avec calme. Elle est en contact avec une bande de plusieurs braconniers qui lui fournissent des produits d'origine animale. Elle se rendait au célèbre marché de Nkolndongo à Yaoundé où elle approvisionnait d'autres trafiquants.

Un ancien soldat a été arrêté avec deux autres personnes alors qu'ils tentaient de fournir des écailles de pangolin dans la région de l'Est. Certains militaires n'hésitent jamais à utiliser leur statut pour se

protéger pendant leur commerce illégal d'espèces sauvages. Il a accompagné ses complices jusqu'à la ville où ils avaient l'intention de vendre les écailles et leur a fourni la protection nécessaire alors qu'ils voyageaient avec la contrebande

Le trafic d'écailles de pangolin est finalement devenu une caractéristique permanente du commerce illégal d'espèces sauvages dans le pays et 8 des 39 trafiquants arrêtés faisaient le trafic d'écailles de pangolin. Contrairement à l'ivoire, les écailles de pangolin présentent une caractéristique particulière : tout le monde, même une personne très ordinaire, peut être impliqué dans la chaîne du trafic, ce qui en fait un commerce illégal très étendu et inclusif. Du consommateur villageois de pangolin qui vend des écailles à la première ligne de trafiquants qui les collectent, la chaîne passe à de gros trafiquants chinois dotés de capacités logistiques pour exporter plusieurs tonnes d'écailles de pangolin hors de la région vers l'Asie.

9.3 Les peaux de lion et de panthère

Deux opérations menées ont permis d'arrêter plusieurs trafiquants de peaux de panthère dans le cadre du commerce continu des peaux de félins. Aussi naturel que cela puisse paraître, l'une des opérations a été menée dans la région de l'Ouest où les trafiquants utilisent désormais les traditions et les rites pour justifier le trafic de peaux de panthère. Comme les peaux de panthère constituent une part importante de la tradition des habitants de la région de l'Ouest, les trafiquants profitent de la tradition pour tenter de « blanchir » les peaux de panthère. Des peaux fraîches sont saisies chez les trafiquants qui mentent la plupart du temps qu'il s'agit de produits traditionnels des différents palais. Il existe également un nouveau phénomène dans la région où les trafiquants volent les peaux des palais et les vendent. Le trafiquant qui a été arrêté à Bandjoun avec cinq peaux de panthère s'était rendu dans la région de l'Est où il a acheté une des peaux. Il possède une boutique sur l'un des principaux marchés de Bafoussam, la capitale de la région de l'Ouest.

Au cours d'une deuxième opération portant sur des peaux de panthère, quatre trafiquants ont été arrêtés à Kye-ossi, dans le Sud, avec une peau de panthère. Ils menaient un commerce illégal de peaux de panthère à travers la frontière entre les pays voisins et le Cameroun, qui s'étendait jusqu'à la région de l'Ouest. C'est la nature du trafic de peaux de panthère, qui consiste à s'approvisionner en peaux dans des régions où la demande n'est pas très forte et dans des régions où la demande est forte dans le pays.

Deux trafiquants ont été arrêtés à Yaoundé avec une peau de lion et une peau de panthère. Le premier trafiquant, très prudent, a été arrêté peu après avoir consulté un devin pour savoir si son activité illégale se déroulera sans risque. À cet égard, il a changé plusieurs fois de destination au fur et à mesure qu'il déplaçait les produits. Il avait deux magasins artisanaux comme façade pour couvrir le trafic illégal d'espèces sauvages qu'il effectuait. Une femme, enseignante retraitée dans le secondaire, a été arrêtée une heure plus tard à son domicile et elle a déclaré que les peaux lui appartenaient. La question de l'utilisation de la vente de façade se pose régulièrement car les trafiquants font des affaires avec beaucoup de planification et de stratégie pour éviter les arrestations. Ils planifient stratégiquement leur activité en tant que professionnels intelligents.

9.4 Les mandrills

Les mandrills ne font pas souvent l'objet d'un commerce illégal comme leurs cousins les chimpanzés et les gorilles, mais trois opérations ont été menées et trois mandrills vivants ont été sauvés. Un trafiquant a été arrêté à Yaoundé, avec un jeune mandrill qu'il gardait depuis un certain temps après l'avoir acheté dans le Sud du pays, où vivent des populations de mandrills. Et toujours dans le Sud, deux trafiquants ont été arrêtés à Lolodorf, dans la région du Sud, avec un jeune

mandrill blessé. Ils ont participé au trafic d'espèces sauvages ; l'un d'eux s'est spécialisé dans l'achat et l'autre dans la recherche de clients.

Une femme a été arrêtée dans le Sud du pays avec un jeune mandrill et on a découvert qu'un autre mandrill était mort en sa possession. Elle tenait un bar et avait des contacts avec plusieurs personnes. Le commerce de jeunes primates continue d'être pratiqué par des gens ordinaires qui font des travaux ordinaires. Ils constituent le socle sur lequel les trafiquants d'animaux de compagnie plus importants et internationaux construisent leurs syndicats de trafiquants. Les animaux vivants ont besoin d'une attention et de soins particuliers, sinon ils meurent. Les opérations d'arrestation nous montrent que les gens ordinaires sont un maillon essentiel de la chaîne qui approvisionne les zoos légaux et illégaux du monde entier

9.5 Les ossements humains

Dans le cadre de la lutte contre le trafic d'espèces sauvages, plusieurs autres domaines de criminalité ont été portés à l'attention des agents chargés de l'application de la loi. Le trafic de drogue, d'êtres humains, d'armes, le terrorisme sont autant d'autres formes de criminalité que les services de répression des infractions liées aux espèces sauvages découvrent constamment et de plus en plus. Lors d'enquêtes sur des espèces sauvages, il a été constaté que des plusieurs trafiquants se livrent à ces formes de criminalité, comme cela a été le cas lorsque six trafiquants ont été arrêtés au cours de deux opérations distinctes avec des squelettes humains. Le lien entre la criminalité liée aux espèces sauvages et d'autres formes de criminalité est prouvé chaque jour sur le terrain.

En mai, lors d'enquêtes sur le trafic d'espèces sauvages dans la région de l'Ouest, des pistes ont mené au trafic d'ossements humains et cela a permis d'arrêter quatre trafiquants avec un squelette humain presque complet qui avait encore de la chair séchée sur les os et des cheveux sur le crâne.

En juin, lors d'une nouvelle série d'enquêtes sur la faune sauvage dans la même région, a également été découvert un trafic d'ossements humains et cela a conduit à l'arrestation de deux personnes avec deux squelettes humains presque complets. L'un d'entre eux est parti de la ville frontalière d'Ambam, dans le Sud, pour mener à bien ses activités dans la région qui est devenue célèbre pour le trafic d'ossements humains. Des enquêtes sur l'ivoire dans la région ont conduit à cette découverte.

10. Corruption et criminalité faunique

LAGA était un champ d'expérimentation pour les méthodes de lutte contre la corruption dans le cadre d'un processus d'application et d'exécution de la loi. Toutes les tentatives de corruption sont documentées dans nos systèmes de suivi des affaires. LAGA n'est pas un observateur de la corruption ; il a été créé pour lutter contre la corruption, en réorientant les pressions positives existant au sein du système, généralement gaspillées dans les grandes conférences, vers des tentatives de corruption spécifiques et les réalités du terrain qui forment la corruption. Ces tentatives de corruption sont vigoureusement combattues et condamnées avec véhémence par LAGA. LAGA n'est pas un groupe de surveillance et n'a pas été créé en tant qu'observateur, il lutte directement chaque fois que des pratiques de corruption ou des tentatives de corruption sont observées.

Cette lutte continue se manifeste par certains résultats, directement ou indirectement. En mars, à la suite de l'arrestation de trafiquants de peaux de panthère à Kye-ossi et alors que les agents de la police des espèces sauvages établissaient le procès-verbal d'infraction, ils ont subi des pressions de la part d'un membre de la famille d'un trafiquant et du chef de la communauté Bamoun à Kye-Ossi. Ils ont proposé de l'argent aux officiers de police judiciaire pour faciliter la libération des personnes

arrêtées, mais les officiers chargés de rédiger les rapports d'infraction ont refusé. N'ayant pas apporté les résultats escomptés, ils se sont tournés vers l'équipe de LAGA mais ont échoué.

En avril, lorsqu'un trafiquant a été arrêté avec 50 kg d'écaillés de pangolin, les agents de la faune et chargés d'établir le rapport d'infraction ont subi des pressions de la part du petit ami du suspect, qui est commandant de brigade. Il a essayé d'influencer ses collègues pour qu'ils la libèrent à leur niveau, mais les agents de la faune et la police chargée de l'affaire ont tenu bon. Voyant que ses collègues ne pouvaient pas l'aider, il s'est adressé à l'équipe de LAGA, malheureusement cela n'a pas non plus produit d'effet. Il a voulu utiliser sa position pour influencer les enquêtes préliminaires. Lorsque le procureur général a pris connaissance de la situation, il a décidé de diriger et de contrôler lui-même les enquêtes préliminaires.

Toujours en avril, lorsqu'un trafiquant de mandrills a été arrêté, sa mère arrivait dans les bureaux de la gendarmerie pour trouver un moyen d'arrêter l'affaire au niveau de la gendarmerie, mais les agents de la faune et les gendarmes chargés de l'affaire ont de nouveau tenu bon. Elle allait tenter la même approche avec l'équipe de LAGA pour obtenir les mêmes résultats.

La même situation se produira à Lolodorf, dans le Sud du pays, après l'arrestation de deux personnes avec un mandrill vivant et alors que les agents de la faune rédigeaient le rapport d'infraction, des membres de la famille des trafiquants sont venus à la brigade pour proposer un pot-de-vin au commandant de la brigade afin de mettre fin à la procédure sur place, mais celui-ci les a chassés. Il a également déclaré que les agents du MINFOF avaient le contrôle total de la procédure. Un tel engagement dans la lutte contre la corruption n'a peut-être pas été le même après que le dossier de l'accusation soit allé plus loin que les officiers de police judiciaire et qu'au final l'un d'entre eux ait été déclaré non coupable.

Lorsque trois d'entre eux ont été arrêtés à Douala pour possession illégale de deux défenses d'ivoire, la tactique couramment utilisée pour essayer d'influencer les agents chargés de faire les procès-verbaux a été une fois de plus constatée lorsqu'ils se sont adressés au Délégué régional de la forêt et de la faune du Littoral pour influencer la procédure et obtenir la libération des trafiquants, mais cela a échoué et leur prochaine action a été de tenter la même tactique avec le procureur de la République.

In a totally different town this time in Bertoua, same offence, unlawful possession of two ivory tusks and same commonly used tactics; trying to get officers drop the prosecution was again witnessed. As wildlife law enforcement officials wrote the offence report at the offices of the regional delegation, one of the traffickers' brother proposed a huge amount of money as bribe to the MINFOF official, who was in charge of the matter for him to find a way to stop the matter at his level but he simply refused to take the money. They equally approached the LAGA team but obviously failed to get any results.

When two traffickers were arrested in Yaounde in August, one of the traffickers who said the lion skin belonged to her proposed a huge amount of money to the gendarmerie brigade commandant, who was handling the matter to stop the prosecution at his level and surprisingly asking that her lion and leopard skins be given back to her. This was categorically rebuffed but she continued and tried to negotiate with the LAGA team who accompanied the gendarmerie on the ground and was quickly shut up.

When two parrot traffickers were arrested in Yaounde in September and held in police custody at the Yaoundé II Gendarmerie Company, the commandant illegally released them from the cell for very dubious motives. The LAGA team worked hard to ensure the illegal procedure was rectified and the traffickers rearrested. A third trafficker, allegedly the brain behind the trafficking, was later

arrested following an arrest warrant by an examining judge. He had earlier been treated to an abnormally lenient preliminary process by wildlife officials handling the matter.

Dans une ville totalement différente, cette fois-ci à Bertoua, on a de nouveau assisté au même délit, à la possession illégale de deux défenses en ivoire et aux mêmes tactiques couramment utilisées ; on a essayé d'obtenir des officiers qu'ils abandonnent les poursuites. Alors que les agents chargés de faire respecter la loi sur les espèces sauvages rédigeaient le rapport d'infraction dans les bureaux de la délégation régionale, le frère d'un des trafiquants a proposé une énorme somme d'argent comme pot-de-vin au fonctionnaire du MINFOF, qui était chargé de l'affaire pour qu'il trouve un moyen d'arrêter l'affaire à son niveau, mais il a simplement refusé de prendre l'argent. Ils ont également approché l'équipe de LAGA, mais n'ont manifestement obtenu aucun résultat.

Lorsque deux trafiquants ont été arrêtés à Yaoundé en août, un des trafiquants qui a déclaré que la peau de lion lui appartenait a proposé une énorme somme d'argent au commandant de la brigade de gendarmerie, qui s'occupait de l'affaire pour arrêter les poursuites à son niveau et a demandé, à la surprise générale, que ses peaux de lion et de panthère lui soient rendues. Cette proposition a été catégoriquement rejetée, mais elle a continué et a essayé de négocier avec l'équipe de LAGA qui accompagnait la gendarmerie sur le terrain et a été rapidement repoussé.

Lorsque deux trafiquants de perroquets ont été arrêtés à Yaoundé en septembre et placés en garde à vue à la Compagnie de gendarmerie de Yaoundé II, le commandant les a illégalement libérés de leur cellule pour des motifs très douteux. L'équipe de LAGA a travaillé dur pour faire en sorte que la procédure illégale soit rectifiée et que les trafiquants soient à nouveau arrêtés. Un troisième trafiquant, prétendument le cerveau du trafic, a été arrêté plus tard suite à un mandat d'arrêt par un juge d'instruction. Il avait auparavant fait l'objet d'une procédure préliminaire anormalement indulgente de la part des agents de la faune chargés de l'affaire.

Aperçu du trafic international d'espèces sauvages au Cameroun



Base 802575 (R02413) 7-98

Annexe I – Système de suivi des dossiers – Janvier – Décembre 2020

<u>Case No.</u>	<u>Operation date</u>	<u>Location</u>	<u>Case name</u>	<u>Offence</u>	<u>Profile</u>	<u>Remarks</u>	<u>Int. Connect ion</u>	<u>Status</u>
640	24/02/2020	Bandjoun , West	TCHAPTCHET Noe	Illegal possession of 5 leopard skins	Tradi-pratitioner	He belongs to a network of trafficking in varied wildlife products notably leopard skins and elephant trophies. He is based in Bafoussam and receives products from partners, use his connections to sell them and his commission is paid based on the sales he makes.	None	Free on settlement
641	03/04/2020	Kye-ossi, South	TCHATCHOUA NG Dudo	Illegal possession of 01 leopard skin	Driver	He is part of a network that deals with leopard skins and ivory, he is one of the main person in charge of publicizing their products to get potential buyers then have his own commission.	Gabon	Free on settlement
642	03/04/2020	Kye-ossi, South	MBENMOUN Aboubakar	Illegal possession of 01 leopard skin	Trader	Being part of the network, he has relations in Fouban where he places orders and organises products to be sent using travelling agencies to be sold.	Gabon	Free on settlement
643	03/04/2020	Kye-ossi, South	ABBA Boukar	Illegal possession of 01 leopard skin	Trader	He is a tradipracticitioner and hides behind it to propose the real business to customers who come to buy his medicine, once a product is sold he receives his own share	Gabon	Free on settlement
644	03/04/2020	Kye-ossi, South	NGOUNGA YAONGOUO Ismaïla	Illegal possession of 01 leopard skin	Driver	He is the main brain of this network, he organises and make all sales arrangements and plans when and where the transaction is to take place.	Gabon	Free on settlement
645	09/04/2020	Dimako, East	NGOBA Lucie	Illegal possession of 22 Kg of pangolin scales	Trader	She is a big business woman who does many types of businesses including wildlife protected products, she is highly connected with the forces of law and order with whom she counts on her protection. She supplies great quantities of products to	None	Free on settlement
646	17/04/2020	Yaounde, Centre	BIKAÏ ONGUENE Joseph	Illegal possession of 1 live Mandrill	Student	He is a student and take selling of live protected animals like a business, he buys live primate, grow and sell them to interested persons . He usually buys from far off villages and	None	Free on settlement
647	25/04/2020	Lolodorf	NGAMBI NGAMBI Ruben	Illegal possession of 1 live Mandrill	Trader	He belongs to a network of primate selling, he has agents he sends to the villages to get animals while he maintains and	None	Free on settlement
648	25/04/2020	Lolodorf, South	TSGO BIKUE Sinclair	Illegal possession of 1 live Mandrill	Trader	He is one of the errand boys of Ngambi who goes around looking for live protected animals while his boss negotiates the market then get paid depending on the	None	Free on settlement

Case No.	Operation date	Location	Case name	Offence	Profile	Remarks	Int. Connection	Status
649	07/05/2020	Douala, Littoral	TCHEUKOU Théophile	Illegal possession of 2 ivory tusks	Mechanic	He is accomplice of Makembe and Manyombe. He was in charge of transporting of the ivory tusks	None	Free on settlement
650	07/05/2020	Douala, Littoral	MANYOMBE Samuel	Illegal possession of 2 ivory tusks	Former stewardess	She is owner of the ivory seized. She is the one organized the traffic of wildlife products in their	None	Free on settlement
651	07/05/2020	Douala, Littoral	MAKEMBE Juliette Lydie	Illegal possession of 2 ivory tusks	Businessman	In the network, he is in charge seeking customers for saling of wildlife products. He also smuggled gold and mercury	None	Free on settlement
652	20/05/2020	Foumbot, West	KPOUHENZEN Radifatou	illegal traffic of skeletons	Farmer	Member of a well established network of the human bone traffickers. She is in charge of keeping of the products when they are dug up. It is a old traffickers network of wildlife products	Gabon, Nigeria	locked while on trial
653	20/05/2020	Foumbot, West	AMADOU Tijani	illegal traffic of skeletons	Taxi driver	His is the head of the well established network of skeleton. Its roles to seek customers	Gabon, Nigeria	locked while on trial
654	20/05/2020	Foumbot, West	SAPTT Aboubakar	illegal traffic of skeletons	Farmer	Another member of a well established network of skeleton. His role is to unearth the bodies and hand ove to Tijani who is looking for buyers	Gabon, Nigeria	locked while on trial
655	20/05/2020	Foumbot, West	ABDEL Aziz	illegal traffic of skeletons	Farmer	Another member of a well established network of skeleton. His role is also to unearth the bodies and hand ove to Tijani who is looking for buyers	Gabon, Nigeria	locked while on trial
656	03/06/2020	Bertoua, East	NDINGA BabasStanislas	Illegal possession of 2 ivory tusks	Cashier in a microfinance	A well-known dealer arrested for trading in the ivory tusk. Used cover as a banker to carry out illegal trade in wildlife. He has been doing this business for years with his accomplice	CRA	locked while on trial
657	03/06/2020	Bertoua, East	TOUMAYA Gérémie	Illegal possession of 2 ivory tusks	motobike rider	A member of NDINGA Baba network involved in ivory trafficking in the east region and between CRA and Cameroon. He is responsible for searching clients. Arrested in Yaounde while trying to illegally trade in 2 elephant	CRA	locked while on trial
658	07/06/2020	Yaounde, Centre	ATOUBA Bekono Martin Paul	illegal possession of 359 kg of pangolins scales	Military at the presidential guard	The biggest wildife trafficker he is a sergent at the garde présidentielle. He is at the center of a vast network of traffickers. He uses his military status to traffic	None	Free on settlement
659	07/06/2020	Yaounde, Centre	AYOO ATOUBA Marguerite	illegal possession of 359 kg of pangolins scales	trader	The biggest wildlife trafficker in Cameroon arrested in yaounde two milary and a high level trafficker in wildlife products arrested with 359 kg Pangolin scales while attempting to sell.	None	Free on settlement
660	07/06/2020	Yaounde, Centre	ETO ETOA MVE Marcelin Junior	illegal possession of 359 kg of pangolins scales	Second class navy soldier	He is the son of madame AYOO Atouba. His role is to collect the money and hand it over to hi mother who is the head of the network	None	Free on settlement

Case No.	Operation date	Location	Case name	Offence	Profile	Remarks	Int. Connect ion	Status
661	26/06/2020	Foumbot, West	LONTSI Saint Claire	illegal traffic of 2 human skeletons	Trader	Member of a well established network of the human bone traffickers. Its role is to seek customers. It is a old traffickers network of wildlife products. He also smuggled gold and mercury	None	locked while on trial
662	26/06/2020	Foumbot, West	AMINOUE Fakoue	illegal traffic of 2 human skeletons	Trader	Member of a well established network of the human bone traffickers. She is in charge of keeping of the products when they are dug up.	None	locked while on trial
663	06/08/2020	Yaounde, Centre	ADAMA Mama	illegal possession of 1 leopard skin and 1 lion skin	Craftsman / Seller	He belongs to a network of trafficking in varied wildlife products notably leopard skins, lion skins and elephant trophies. He is based in Yaounde and receives products from partners, use his connections to sell them and his commission is paid	Botswana	Free on settlement
664	06/08/2020	Yaounde, Centre	KAMGAM Epse TCHAMGME NDJENDE Mario	illegal possession of 1 leopard skin and 1 lion skin	retired teacher	Anotehr member of a big network that exports leopard skin and lion skin coming from Botswana to the international black market. She is real owner of 2 skins seized	Botswana	Free on settlement
665	26/08/2020	Ebolowa, South	ANGO O ASSAKO Samson	illegal possession of 23 kg of pangolin scales	Sawyer	A member of a big network involved in pangolin scales. He is in charge to collect pangolin scales in South region especially in Akom 2, Campo and sell	None	Free on settlement
666	25/09/2020	Yaounde, Centre	BEKOMBO GUIWA Bruno	illegal possession of 1 Grey parrots and 2 rose-ringed parakeet	Farmer	Head of a big network of captor of totally protected species, particularly the grey parrots and rose-ringed parakeet.	None	locked while on trial
667	25/09/2020	Yaounde, Centre	NKWASSI Sylvester	Illegal possession of 2 Grey parrots and 4 rose-ringed parakeet	Farmer	Another member of a well established network of captor of grey parrots and rose-ringed parakeet	None	locked while on trial
668	21/10/2020	Ambam, South	MOHAMADOU Ibrahim	illegal possession of 626 kg of ivory tusks	Driver	A notorious dealer and member of an international network involved in trafficking Ivory tusks. He works in partnership with some traffickers in Gabon and Equatorial Guinea. He was caught in Ambam trying to transport huge quantities of Ivories (118) From Ambam to Yaounde	Gabon, Equatorial Guinea	locked while on trial
669	04/11/2020	Yaounde, Centre	NDZANA Celestin	Illegal possession of 2 Grey parrots and 4 rose-ringed parakeet	Capturer	A well-known international parrot trafficker connected to a big export network. Uses much money to sponsor the illegal export of African Grey parrots with the use of falsified government documents	None	Free on settlement
670	02/12/2020	Bertoua, East	MBOKI MPORI Clément	illegal possession of 4 ivory tusks	Teacher /Seller	Another member of a well established network of ivory trafiker between Messok, Lomie Yokadouma and Bertoua around Dja Biosphere reserve and national Park of Boumba Bek who are known for illegal killing for illegal of protected species principally elephants	Nigeria	locked while on trial

Case No.	Operation date	Location	Case name	Offence	Profile	Remarks	Int. Connection	Status
671	02/12/2020	Bertoua, East	TCHENE Maxime	illegal possession of 4 ivory tusks	Civil servant	Used cover as a civil servant to carry out illegal trade in wildlife.	Nigeria	Free on settlement
672	02/12/2020	Bertoua, East	JOVAH YAHWE Christian	illegal possession of 4 ivory tusks	businessman	A regular dealer of Nigerian nationality with no official resident documents for Cameroon. He is well known by the divisional delegation to be a ivory dealer	Nigeria	locked while on trial
673	02/12/2020	Bertoua, East	POMELA ABELA Aimé	illegal possession of 4 ivory tusks		A member of JAVAH network involved in ivory trafficking in the east region. He is responsible for searching clients.	Nigeria	locked while on trial
674	02/12/2020	Bertoua, East	NGOUALONG KUETE	illegal possession of 4 ivory tusks	Farmer	A well-known dealer arrested for trading in the ivory tusk. Used cover as a farmer to carry out illegal trade in wildlife.	Nigeria	locked while on trial
675	02/12/2020	Bertoua, East	MOHAMADOU Nabi	illegal possession of 4 ivory tusks	trader	He is a middleman and does many activities and gets his commission.	Nigeria	locked while on trial
676	03/12/2020	Batouri, East	ZOLA BEINA Roland	illegal possession of 52 kg of pangolin scales	Retired military	The biggest wildlife trafficker he is a retired military. He is at the center of a vast network of traffickers. He uses his military status to traffic wildlife products	None	locked while on trial
677	03/12/2020	Batouri, East	NSANGOU Aboubacar	illegal possession of 52 kg of pangolin scales	Driver	A member of a big network involved in pangolin scales. He is in charge to collect pangolin scales. Used cover as driver to sell pangolin scales	None	locked while on trial
678	03/12/2020	Batouri, East	NDAYA Jean Blaise	illegal possession of 52 kg of pangolin scales	Farmer		None	locked while on trial
679	10/12/2020	Kribi, South	BEMEHIHE Clara Rosalie	illegal possession of 1 mandrill	trader	She belongs to a network of primate selling, she has agents she sends to the villages to get animals while she maintains and	None	locked while on trial

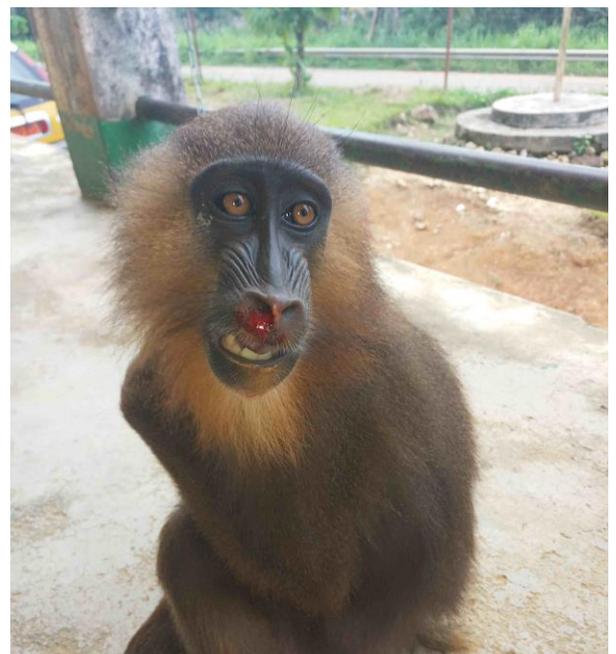
Annexe II – L'année en images



Des gendarmes arrêtent des trafiquants d'ossements humains dans la région de l'Ouest (ci-dessus) ; la femme gardait les ossements chez elle (à droite)



Deux personnes arrêtées à Foubot pour trafic d'ossements humains (à gauche et en haut)



Mandrill sauvé



Des gendarmes arrêtent des militaires qui font le trafic d'écailles de pangolin de 380 kg (à gauche et en haut)



50 kg d'écailles de pangolin saisies chez un trafiquant



Des agents de la faune mesurent l'ivoire saisi à deux trafiquants



Deux personnes arrêtées à Douala pour trafic d'ivoire (à gauche) et deux trafiquants d'ivoire arrêtés à Bertoua (en haut)



Cinq grandes peaux de panthère saisies chez un trafiquant dans la région de l'Ouest à Bandjoun



Il attend le début des poursuites à la gendarmerie après son arrestation avec des peaux de panthère



Des perroquets gris à queue rouge dans de minuscules petites cages et vendus dans les rues de Yaoundé. En septembre, deux trafiquants ont été arrêtés, ce qui a conduit à la délivrance d'un mandat d'arrêt et à l'arrestation d'un gros trafiquant de perroquets qui fournissait les perroquets à d'autres trafiquants et vendeurs de rue



Traffiquant de peaux de lion et de panthère arrêté et dans les locaux de la gendarmerie peu avant le début de la procédure légale pour le poursuivre. Il est à noter que les experts affirment que moins de 300 lions vivent à l'état sauvage dans le pays.



Une femme arrêtée pour trafic de mandrills et un bébé mandrill sauvé



Un membre d'un gang de 6 personnes arrêté pour trafic de 4 défenses d'ivoire à Bertoua, à l'Est, est conduit au poste de police.



Arrêté pour trafic d'écailles de pangolin à l'Est, l'un est un ancien soldat



Il a activé plusieurs braconniers et trafiquants d'écailles de pangolin dans le Sud du pays. Il a été arrêté alors qu'il essayait de vendre 23 kg d'écailles de pangolin à Ebolowa

Annexe III – Liens Media

En février, Alwihda info, un site d'information en ligne, s'est focalisé sur les préparatifs de la célébration de la Journée mondiale du pangolin, qui a eu lieu le 15 février 2020. Il mentionne la tenue d'une conférence de presse en collaboration avec d'autres organisations telles que TRAFFIC et la Fondation TIKKI HYWOOD. La publication souligne le fait que le public doit être informé et alerté des menaces qui pèsent sur le pangolin afin d'agir pour la préservation de l'espèce en danger.

https://www.alwihdainfo.com/Cameroun-Journee-mondiale-du-Pangolin-Les-preparatifs-s-accelerent_a82604.html

En mars, Camer.be, un site d'information en ligne s'est axé sur l'arrestation d'un trafiquant d'espèces sauvages avec 5 peaux de panthères à Bandjoun, dans la région de l'Ouest. L'article attire également l'attention sur le trafic de peaux de panthère, alors que la panthère est une espèce totalement protégée.

<https://www.camer.be/79324/11:1/cameroun-trafficker-arrested-in-bandjoun-cameroon.html>

En avril, Camer.be s'est penché sur la pandémie de Covid-19 et ses liens avec le commerce illégal de pangolins. L'article attire également l'attention sur l'interdiction du commerce des espèces sauvages comme partie de la solution pour contenir Covid-19 ainsi que pour prévenir une future crise sanitaire.

<https://www.camer.be/mobile/79884/11:1/cameroun-covid-19-and-wildlife-trade-cameroon.html>

En mai, l'article de Camer.be portait sur l'arrestation de trafiquants d'ossements humains à Foumbot. Le site d'information révèle que c'est une enquête sur le trafic illégal d'espèces sauvages qui a conduit à l'arrestation.

<https://www.camer.be/mobile/80579/11:1/cameroun-gendarmes-arrest-three-with-full-human-skeleton-cameroon.html>

En juin, le lien du mois était sur notre chaîne YouTube, il porte sur les trafiquants d'ossements humains arrêtés à Foumbot le 20 mai 2020. Les trois trafiquants étaient sur le point de vendre un squelette complet lorsqu'ils ont été arrêtés. Plusieurs trafiquants d'ossements humains ont été arrêtés dans le département du Noun.

<https://www.youtube.com/watch?v=izFzdyh0EPE>

En juillet, le site d'information en ligne Camer.be s'est focalisé sur l'arrestation de deux trafiquants d'ossements humains à Foumbot avec deux squelettes humains presque entiers. Le site souligne que c'est la deuxième fois en un mois que des trafiquants d'ossements humains sont arrêtés à Foumbot.

<https://www.camer.be/mobile/81115/11:1/cameroun-two-entire-human-skeletons-seized-from-traffickers-cameroon.html>

En août, le site d'information en ligne Africtelegraph.com a publié l'arrestation de deux trafiquants d'espèces sauvages avec une peau de lion et une peau de panthère à Yaoundé. Selon le site d'information, les lions et les panthères sont des espèces menacées et totalement protégées.

<https://africtelegraph.com/cameroun-deux-personnes-arretees-pour-traffic-illegal-despeces-sauvages/>

En septembre, le site d'information en ligne Alwihda.info met en lumière le procès d'un homme arrêté avec 23 kg d'écailles de pangolin à Ebolowa. L'article souligne le fait que le trafic d'écailles de pangolin continu malgré la pandémie de Covid-19.

https://www.alwihdainfo.com/Cameroun-Ebolowa-Un-homme-arrete-avec-des-ecailles-de-pangolin_a93336.html

En octobre, le site d'information en ligne Camer.be s'est axé sur l'arrestation des deux trafiquants avec 3 perroquets gris à queue rouge et des six perruches à collier à Yaoundé. Ils font partie d'un grand réseau de trafic de perroquets dans le pays.

<https://www.camer.be/mobile/82568/11:1/cameroun-arrest-of-a-notorious-african-grey-parrots-trafficker-cameroon.html>

En novembre, le site d'information en ligne Stopblablacam publie l'audience de trois trafiquants arrêtés avec deux défenses d'ivoire à Douala. Le site d'information souligne la nécessité d'une sanction exemplaire pour servir de dissuasion.

<https://www.stopblablacam.com/societe/1911-5478-douala-trois-hommes-au-tribunal-pour-un-traffic-d-ivoire>

En décembre, Africtelegraph publie l'arrestation de six personnes en relation avec le trafic d'ivoire dans la région de l'Est. Elles ont été arrêtées à Bertoua et Yokadouma avec quatre défenses d'ivoire.

<https://africtelegraph.com/cameroun-arrestation-de-six-trafiquants-presumes-divoire/>